

# LA VIE DE JOSE BENSAÚDE

Par

Alfredo BENSAÚDE

Professeur à la retraite  
Directeur honoraire  
de l'Instituto Superior Técnico  
de Lisbonne, etc...

Porto - 1936

Trad. Olivier Bensaude, Paris 2000

## PROLOGUE

*"No meio da tormenta de furioso egoísmo desencadeada sobre a sociedade contemporânea e que ameaça subvertê-la, não estara ainda perdida toda a esperança da salvação, se como refugio e abrigo para os naufragos transidos e extenuados, se conservaram as virtudes e as santas consolações de familia."*

Antero de Quental

Au milieu de la tourmente d'égoïsme furieux qui s'abat sur la société contemporaine, et menace de la submerger, tout espoir de salut n'est pas perdu si les vertus et les saintes consolations de la famille sont conservées comme refuge et abri pour les naufragés transis et exténués.

Antero de Quental<sup>1</sup>

Ayant acquis quelque expérience des hommes, j'ai désiré écrire sur la vie de mon père, afin de préserver sa mémoire dans ma famille. Et mon désir s'est accru en même temps qu'augmentait mon admiration pour sa riche personnalité. La réalisation de ce projet semblait assez hasardeuse de prime abord, parce qu'elle supposait un long séjour à São Miguel, pour prendre connaissance des archives qui contenaient des éléments de l'histoire de sa vie. Cependant, des circonstances imprévues m'ont amené à habiter la maison paternelle à São Miguel, ce qui a rendu possible de réaliser dans ma vieillesse, ce projet conçu dans ma jeunesse. Pendant ces dix dernières années, j'ai recueilli peu à peu les observations nécessaires pour raviver et compléter mes souvenirs.

Comme je destine ce livre principalement aux jeunes, il m'a semblé utile de résumer dans le premier chapitre les conditions politico-sociales qui ont prélué à l'établissement d'une communauté juive à São Miguel ; dans le second chapitre, j'ai retracé l'histoire méconnue de l'établissement de cette communauté ; le troisième chapitre est consacré à l'histoire de mes ancêtres paternels et maternels puis au mariage de mes parents. Le reste est essentiellement consacré à la vie de mon père. Dieu veuille que ma prose puisse susciter chez mes petits-enfants qui ne l'ont pas connu, la même vénération et le même respect que j'ai pour sa mémoire. L'admiration développe chez les jeunes le désir de s'inspirer de l'exemple et il n'est pas de meilleur modèle que sa noble vie. Ce livre se termine sur une série de lettres écrites à diverses époques, et qui permettent d'évaluer le sacrifice constant de sa vie au bonheur de ses enfants qui lui doivent tout.

---

<sup>1</sup> Poète et philosophe né à Ponta Delgada en 1842 mort en 1891, grand ami de José Bensaude. NdT.

La composition de ce petit livre a constitué pour moi le plus grand plaisir dont il m'a été donné de jouir dans ma vieillesse : j'ai revécu le passé en présence de la mémoire chérie de mes parents et tandis que je me souvenais d'eux avec nostalgie et gratitude, j'ai oublié les désillusions qu'apportent les années.

Le Dr. Antonio Augusto Riley da Mota a eu la gentillesse de relire le manuscrit et Monsieur Rodrigo Rodrigues, un généalogiste érudit, a eu celle d'ordonner les arbres généalogiques. À ces deux bons amis, je réitère ici mes remerciements pour leur aide affectueuse.

Ponta Delgada, le 26 Avril 1936

Alfredo Bensaúde

## PREFACE

Cette traduction a été réalisée sur la base du texte original avec l'aide de la traduction d'Esther Oulman Bensaude, sœur d'Alfredo Bensaúde. Elle s'écarte parfois du mot à mot, mais j'ai tenté de reproduire le plus fidèlement possible l'esprit de ce que j'ai compris, avec des tournures de mon époque. Des notes explicatives ont été rajoutées en bas de page (NdT). Les signes §2§ et §2>paragraphe<2§ signalent quelques déplacements de paragraphes. Le texte original comprend un arbre généalogique, un recueil de lettres de José adressées à son fils Alfredo et trois annexes: une annexe sur l'immigration juive aux Açores au XVIe siècle; une courte annexe sur le ladino et une transcription partielle des actes du Grand Sanhédrin convoqué par Napoléon Ier. De ces parties, seules la première et la dernière annexe figurent dans cette édition. Les informations historiques des notes en bas de page sont tirées de l'Histoire du Portugal de Jean François Labourdette, Fayard 2000. On lira aussi avec intérêt Fátima Sequeira Dias, "*Uma estratégia de sucesso numa economia periférica. A casa Bensaúde e os Açores 1800-1870*". Ribeiro e Caravana ed. Ponta Delgada 1999. Je remercie mon frère Claude pour le prêt prolongé de son texte portugais et Bernadette pour sa relecture attentive.

Rueil, 2000

Olivier Bensaude



## I

## DE L'INTOLERANCE A LA LIBERTE DE CONSCIENCE

Les fondateurs de la colonie juive de l'île de São Miguel, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, étaient des hommes jeunes et courageux qui ont osé affronter des préjugés séculaires en se déclarant publiquement juifs, alors que l'Inquisition existait encore au Portugal, bien que sans pouvoir et sans prestige. Elle ne fut abolie que le 24 Mars 1821 par l'Assemblée Constituante, soit deux ans après l'arrivée des Juifs à São Miguel. La législation anti-juive n'était pas encore complètement révoquée, mais les principes de tolérance religieuse proclamés par la Révolution Française rencontraient de nombreux partisans au Portugal, même parmi la noblesse et le clergé. Les nouveaux arrivants étaient originaires de villes de la côte du Maroc et parlaient, outre l'arabe marocain, le ladino ou judéo-espagnol. Cet Espagnol archaïque était parlé tout autour de la Méditerranée jusqu'aux pays du Levant dans les communautés formées par les descendants de Juifs expulsés d'Espagne par les Rois Catholiques ou ayant fui les persécutions de Dom Manuel I<sup>er</sup> et Dom João III au Portugal. Ces hommes portaient des noms typiquement juifs indiquant qu'ils ne descendaient pas de marranes<sup>2</sup> qui seraient retournés à leur religion ancestrale au Maroc ; car ces derniers avaient l'habitude de conserver les noms imposés à leurs ancêtres lors de leur baptême forcé. §1§ Leur situation sociale au Maroc du début du XIX<sup>e</sup> siècle était celle de tolérés souvent soumis à des vexations, à des extorsions et à des violences particulièrement fréquentes pendant les interrègnes entre le décès du sultan et l'accession au trône de son successeur. Les fils du défunt, ou d'autres prétendants, choisissaient presque toujours par les armes celui qui serait le nouveau souverain<sup>3</sup>. Pendant cet intervalle, il était fréquent que les Maures envahissent les quartiers juifs pour les piller. Les désordres ne cessaient qu'une fois le trône occupé, car le nouveau monarque prenait la défense des Juifs. Les sultans du Maroc étaient leurs *protecteurs* ; il n'acceptaient pas qu'on les tuât parce que les Juifs enrichissaient leurs finances, mais ils les imposaient comme en Europe, dont ils avaient copié la pratique des quartiers réservés "*judiarias*" ou "*ghettos*"

<sup>2</sup> Juifs de la péninsule, convertis de force, mais restés fidèles au judaïsme en secret. NdT.

<sup>3</sup> Le début du XVIII<sup>e</sup> siècle au Maroc est une période de révolutions et de troubles jusqu'en 1757, date de l'accession au pouvoir du Sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est caractérisée par une forte reprise du négoce avec l'Europe qui n'empêche pas une décadence économique. Il s'en est suivi une période de repli sur soi, voulue par le sultan Moulay Sliman (1792-1822). NdT.

<sup>4</sup> et des règles vestimentaires pour les distinguer des Maures. Ma grand-mère paternelle, Ester Amiel, née à Casablanca en 1804, racontait qu'étant enfant, elle avait vu ses parents enterrer des bijoux et d'autres objets précieux à la mort d'un sultan<sup>5</sup>. Mais cette fois, le pogrome redouté n'eut pas lieu.

Dans ces conditions, il n'était pas étonnant que de nombreux Juifs des villes côtières du Maroc, informés des mouvements sociaux européens, favorables à la tolérance religieuse, aient cherché à se fixer dans des pays européens plus civilisés, où ils pourraient vivre dans des conditions moins déprimantes. Comment et pourquoi, les conditions ont-elles changé en Europe au point de permettre à quelques-uns de ces Juifs de revenir s'établir sur la terre portugaise, où il leur avait été interdit de séjourner pendant de longs siècles ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'évoquer brièvement la lente évolution qui conduisit les nations civilisées à l'adoption des principes de tolérance religieuse.

Le grand schisme de l'Occident, provoqué par Philippe Le Bel roi de France, avait divisé les nations d'Europe en deux groupes, avec deux papes, l'un à Rome, l'autre en Avignon (1305-1378), qui se jetaient mutuellement l'anathème. La fin de l'omnipotence du pape de Rome sur la politique européenne résulta de cet état anarchique de l'Eglise.

La conquête de Constantinople par les Turcs (1453) amplifia la rébellion contre l'influence de l'Eglise sur le destin de l'Europe. En échappant aux massacres de Mahomet II, de nombreux Chrétiens de Constantinople se réfugièrent en Italie emmenant avec eux des richesses inestimables provenant des bibliothèques de l'ancienne capitale de l'Empire d'Orient. L'exportation de ces livres devint même un commerce florissant des conquérants. Elle augmenta le nombre des ouvrages de l'Antiquité classique étudiés avec avidité. L'invention de l'imprimerie par Gutenberg (1400-1468) fournit l'opportunité de diffuser à une vitesse extraordinaire, la culture de la Grèce antique, surtout en Italie d'où elle irradiait à travers toute l'Europe. Ainsi sur 142 imprimeries fondées au XV<sup>e</sup> siècle, 74 étaient en Italie, alors que les 68 autres étaient dispersées parmi les autres pays européens<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Les "*mellahs*" au Maroc. NdT.

<sup>5</sup> Le sultan Moulay Slimane a succédé à Mohamed Ben Abdallah et régné de 1792 jusqu'à sa mort en 1822. Ester Amiel a quitté le Maroc en 1825. cf. Chapitre 3. NdT.

<sup>6</sup> Histoire Universelle de C. Cantu, 3<sup>ème</sup> édition, vol XIII note a p15-16.

Les navigations portugaises et espagnoles avaient révolutionné peu à peu toute la pensée traditionnelle, en stimulant l'étude directe de la nature, parce que les faits observés ne confirmaient pas les notions géographiques du Moyen Age. C'est ainsi que se produisit une véritable révolution intellectuelle que l'on appelle *La Renaissance*. Cette profonde crise de l'Europe portait en elle le discrédit de la science médiévale, l'esprit critique et la liberté intellectuelle développés par la culture classique.

La Renaissance montra le chemin et fut suivie de près par la Réforme, mouvement opposé à la domination spirituelle et politique de Rome. La Réforme avait été précédée de révoltes contre l'Eglise, comme l'hérésie albigeoise en France, de Wiclef en Angleterre, de Jean Huss en Bohême, etc... Des protestations générales s'élevèrent contre le clergé accusé de simonie<sup>7</sup> et de détournement des principes chrétiens. Même au Portugal, Gil Vicente, poète à la cour de Dom Manuel, chargeait le clergé de ses critiques acerbes. Mais l'Eglise resta sourde à ce qui avait été depuis longtemps formulé par des personnages célèbres comme Saint Bernard.

La vente des indulgences était l'un des abus qui révoltait le plus la conscience allemande ; le volume de cet espèce de commerce s'accroissait au même rythme que le luxe et les dépenses de la Curie Romaine. Ce commerce était géré en Allemagne par les Fugger, célèbres banquiers internationaux d'Augsbourg, avec l'aide des Dominicains.

Au début, Luther, moine de l'ordre de Saint Augustin, ne faisait que protester contre l'immoralité du clergé, et contre les indulgences qu'il condamnait comme sacrilèges. La Curie romaine sous-estima la portée de ce mouvement. Léon X (1513-1521) pensait qu'il s'agissait juste d'une révolte de moines. - Ce pape, prince de la maison des Médicis, était un grand protecteur des arts, des lettres et des sciences, comme l'étaient généralement tous les puissants de l'époque en Italie. Il s'appliquait à remplir Rome de monuments somptueux et d'admirables œuvres d'art ; la plus grande et plus riche église de la chrétienté, la basilique Saint Pierre de Rome fut construite pendant son pontificat. - Luther ne décida de rompre avec Rome qu'après de violents débats, en abolissant le célibat des prêtres, l'adoration des images avec l'intention d'épurer le Christianisme. Le mouvement réussit en Allemagne, où il trouva l'appui de princes désireux d'établir des églises nationales, indépendantes de Rome, afin de pouvoir ensuite confisquer les richesses accumulées par l'Eglise dans leurs États.

La Réforme détruisit l'unité religieuse en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suisse, aux Pays-Bas, en Scandinavie, au Danemark et en Angleterre. Le protestantisme prit des formes plus ou moins diverses dans chacun de ces pays. Étant donné les traditions de l'Eglise, il n'est pas étonnant que, confrontée à la rébellion d'une moitié de l'Europe, elle eût recours au *bras séculier*. Les Protestants furent conduits à la lutte armée par l'intolérance des Catholiques, mais les uns et les autres étaient tout aussi intolérants. Quand ils étaient assez forts, les Catholiques brûlaient les Protestants en

tant qu'hérétiques, et ceux-ci agissaient pareillement quand ils le pouvaient.

Après avoir réduit l'Europe centrale à la misère par de longues et terribles guerres de religion, on reconnut de part et d'autre qu'il était impossible de rétablir l'unité religieuse par la destruction du parti opposé et, on accepta enfin la tolérance par *pragmatisme politique*. En Allemagne, les Protestants purent pratiquer leur religion librement à partir de 1555. En France, les guerres de religion se terminèrent avec l'Edit de Nantes d'Henri IV, en accordant la liberté de conscience. Ainsi c'est au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle que, pour la première fois depuis l'empereur romain Constantin, l'*avantage politique* de la tolérance religieuse fut reconnu.

La lutte contre le protestantisme n'eut pas la même importance dans les pays méridionaux plus influencés par Rome, en outre, la Renaissance s'y était propagé plus vite qu'au Nord, favorisant une certaine tolérance religieuse<sup>8</sup>. Sans fanatisme, il ne pouvait y avoir de guerre de religion comme en Allemagne, en France, en Angleterre, etc. L'unité religieuse y fut réalisée autrement : Dom João III, à force de suppliques et de pétitions à la Curie romaine, réussit à établir l'Inquisition au Portugal<sup>9</sup> sur le modèle de l'Espagne qui ambitionnait d'instaurer l'unité de croyance par le supplice du feu. La lutte contre l'esprit de tolérance de la Renaissance fit jeter dans les prisons inquisitoriales notre grand humaniste, le vieux Damião de Gois, chroniqueur d'el-rei Dom Manuel I<sup>er</sup>, grand serviteur de la Patrie et nul ne sait ni quand, ni comment, il mourut<sup>10</sup> après avoir été l'ami d'Erasmus, de Melanchton et avoir connu Luther.

"Cette institution (*le tribunal du Saint Office*) avec ses fanatismes,... avec ses vols, avec ses prisons, avec ses tortures, avec ses autodafés<sup>11</sup>, avec ses bûchers, fut un mélange de tragédie douloureuse et de basse comédie qui perturba toutes les activités et avec elles, le progrès général du Portugal pendant deux cent ans. Le pouvoir civil et le pouvoir religieux s'engagèrent dans cette voie infernale, sans doute convaincus par un idéal d'unification religieuse de la péninsule ibérique.... Des hommes bons, des savants, des hommes méritant de la Patrie, et même des hommes dévoués à la religion chrétienne, furent les victimes de l'intolérance de ce terrible tribunal"<sup>12</sup>.

La tolérance religieuse va se développer dans les pays d'Europe centrale, tandis que la Péninsule abandonnant son antique grandeur, va chercher, sous l'emprise des Jésuites et des Dominicains, à reconquérir pour la cour de Rome, l'antique maîtrise des affaires de ce monde.

<sup>8</sup> Je ne comprends pas cette assertion contradictoire avec l'instauration de l'Inquisition. NdT.

<sup>9</sup> Au Portugal, l'expulsion des juifs et/ou leur conversion forcée a été ordonnée par Dom Manuel I<sup>er</sup> en 1496, elle aurait été justifiée par une tentative d'union du Portugal à l'Espagne et que les rois Catholiques l'avaient exigé pour accorder la main de leur fille. Son successeur Dom João III, dit le Pieux, a instauré l'Inquisition en 1536. NdT.

<sup>10</sup> En fait, il est mort peut-être assassiné dans sa maison d'Alenquer le 30 janvier 1574. NdT.

<sup>11</sup> Du Portugais, autos-da-fé (actes de foie) NdT.

<sup>12</sup> Francisco Gomes Teixeira in *História das Matemáticas em Portugal*, Lisbonne, 1934, pp.199-200.

<sup>7</sup> Simonie = volonté réfléchie d'acheter ou de vendre à prix temporel une chose spirituelle. NdT.

"La foi se transforma en fanatisme et hypocrisie, l'espérance et le courage se transformèrent en misère et désespoir, et la science et la philosophie se turent et tombèrent en esclavage"<sup>13</sup>

Pendant ce temps, le Français Descartes (1596-1650) formulait une méthode qui pose comme point de départ de toute recherche de la vérité le "*doute systématique*", l'abandon de tous les concepts traditionnels, de tous les arguments d'autorité. Il initiait ainsi un mouvement philosophique à l'origine de la pensée moderne.

L'impossibilité de supprimer le Protestantisme démontra que les luttes religieuses ne produisaient que la ruine des nations. Ce fait d'expérience attira l'attention des penseurs, surtout après la libération des Pays-Bas du joug sanguinaire de l'Espagne inquisitoriale, puis leur organisation en un État purement laïque, au sein duquel les croyances religieuses devenaient des questions de conscience individuelle échappant à l'intervention des pouvoirs publics.

Dans son *Traité Théologico-Politique*, le célèbre Benoît Spinoza (1632-1677), né à Amsterdam de juifs portugais originaires de Vidigueira, proposa une justification philosophique de la tolérance religieuse comme la condition nécessaire du bien-être des nations. Pour illustrer sa doctrine, il citait l'exemple suivant : "Au sein de cette florissante république (Amsterdam) vivent en parfaite harmonie des hommes de différentes nations, de religions et de diverses sectes. Le juge ne s'enquiert pas de la religion de l'accusé quand il l'absout ou le condamne, au contraire de ce qui se passait en d'autres temps, lorsque les dissensions religieuses... imprégnaient la politique et agitaient les États". Des idées semblables vont se propager peu à peu, dans d'autres pays.

En Angleterre, John Locke (1632-1704) publie ses *Lettres sur la tolérance*, où il montre avec lucidité, combien il est absurde d'admettre, comme une chose agréable à Dieu, que certains hommes puissent imposer par la force à d'autres hommes, leurs idées sur la divinité : comme si Dieu, origine de toutes les forces, avait besoin de la faible Humanité pour réaliser ce qui lui était agréable.

En Allemagne, Lessing (1729-1781), auteur classique et réformateur du théâtre allemand, prends la tolérance religieuse pour thème de sa célèbre pièce *Nathan le Sage*, dont la scène principale est une discussion entre le sultan Saladin, un templier et Nathan le juif, représentation de Moïse Mendelssohn (1729-1781), philosophe berlinois et grand-père du compositeur Félix Mendelssohn. Laquelle des trois religions musulmane, chrétienne ou juive est la vraie ? La discussion se conclut sur un apologue de Nathan d'où il ressort que seul Dieu pourra juger qui le vénère le mieux, et que la véritable religion sera celle dont les fidèles seront les plus vertueux et les plus avides de justice, ce qui revient à dire que l'homme le plus moral est celui qui vénère le plus la divinité. Le critère éthique s'est substitué au critère dogmatique. Ces hommes célèbres et bien d'autres, ont vulgarisé le concept de tolérance dans toute l'Europe, mais aucun n'eut plus de répercussion que les *Encyclopédistes* dont les écrits conduisirent à la Révolution française, laquelle

par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1791) supprima les disqualifications auxquelles étaient assujettis tous les individus qui ne professaient pas la religion officielle. Cependant, Napoléon n'intervint spécifiquement en faveur des Juifs qu'en février 1807, en convoquant la réunion du grand Sanhédrin, une assemblée composée, comme l'antique Sanhédrin de Jérusalem, de 71 membres représentants des Juifs de France, de la confédération du Rhin et d'Italie<sup>14</sup>.

À l'ouverture de ce congrès, un ministre de l'empereur commença son discours par : "Les Juifs, écrasés par le mépris des peuples et victimes fréquentes de l'avarice des princes, n'ont pas encore été traités avec justice..." Napoléon ordonnait au Sanhédrin de lui déclarer s'il existait des lois hébraïques s'opposant à ce que les Juifs fussent de bons citoyens français et que, dans l'affirmative ces lois fussent révoquées. Le Sanhédrin répondit que ces lois contenaient des dispositions fondées sur le Décalogue, à caractère religieux valables en tout lieu et en tout temps, et des dispositions faisant référence à l'antique État juif et valables que pendant son existence en Palestine. Ainsi, rien n'empêchait les Juifs d'être patriotes dans les pays où ils résidaient ni d'adhérer sans réserve à leur organisation politique pourvu qu'il leur soit permis d'aimer Dieu à leur manière. Cependant, le Sanhédrin interdit la polygamie, approuvée par la Bible, mais qui avait été abandonnée par les Juifs européens.

Une fois terminés les travaux du congrès, Napoléon confirma l'émancipation des Juifs qui devinrent égaux aux autres citoyens de son Empire après avoir vécu en marge des autres peuples européens. Cet acte, un des événements les plus remarquables de l'histoire moderne des israélites, se répercuta dans les communautés juives du monde entier. Certains rabbins crurent y découvrir des prémices de l'arrivée du Messie. Cet acte de tolérance religieuse détermina l'émancipation graduelle des Juifs dans tous les pays cultivés d'Europe.

Dès le XVIIe siècle, principalement aux Pays Bas mais aussi en Angleterre, il existait une certaine tolérance vis-à-vis des Juifs non seulement par équité, mais aussi par intérêt. L'époque des grandes découvertes maritimes était finie. Le Portugal et l'Espagne s'étaient couverts de gloire immortelle, sans pourtant réussir à valoriser la majeure partie de leurs immenses possessions. La politique religieuse des nations péninsulaires avait été l'une des causes de cet échec en imposant le Christianisme aux peuples indigènes de leurs conquêtes, par la violence plutôt que par la persuasion. Ainsi, le Portugal s'aliéna la sympathie des indigènes qui aidèrent ensuite Hollandais et Anglais à le spolier de la majeure partie de son empire d'outremer. Les Pays Bas, une fois libérés de la domination espagnole, furent les premiers en Europe à se tailler un empire colonial aux dépens des immenses territoires découverts par les portugais. Ainsi, furent perdus Ceylan, une partie du Brésil, le Cap de Bonne-Espérance, l'Angola et nos possessions d'Extrême-Orient, où subsiste encore la domination hollandaise<sup>15</sup>. Le

<sup>13</sup> Ibid., p194

<sup>14</sup> L'annexe III de ce livre retranscrit d'importants fragments des discours et délibérations prononcées au Grand Sanhédrin de Paris. NdT.

<sup>15</sup> En 1936, l'Indonésie était une colonie hollandaise. NdT.

Brésil et l'Angola furent reconquis par les Portugais, mais le reste fut perdu à jamais. Or les Juifs portugais avaient noué dans la mère Patrie des relations commerciales avec les colonies d'outremer; réfugiés à Amsterdam depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'abri des persécutions religieuses, ils représentaient un élément utile à l'exploitation économique du nouvel empire colonial hollandais ; il était donc de bonne politique de les laisser vivre en paix dans ce pays, il en résulta le développement de la communauté juive d'Amsterdam et la grande importance que cette ville acquit rapidement comme centre commercial.

L'Angleterre, mue par des aspirations similaires, supplanta la Hollande. Cromwell y était favorable aux Juifs de la péninsule domiciliés à Londres<sup>16</sup>. D'après une enquête réalisée sur son ordre, le volume du commerce d'outremer contrôlé par la colonie ibéro-juive de Londres était plus considérable que celui de tous les commerces étrangers établis dans cette ville. D'autres communautés se formèrent à la même époque à Bayonne, à Bordeaux, à Hambourg, à Anvers, à Livourne, etc, tout en conservant l'usage du Portugais jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce noyau de Juifs portugais était si important dans diverses cités d'Europe, que beaucoup d'étrangers finirent par penser que le judaïsme était la religion officielle de la nation portugaise. La prospérité de ces communautés, l'avantage qu'il en résultait pour le commerce des nations où elles s'étaient établies, contribua aussi à (convaincre) Napoléon d'accorder solennellement les droits civils aux Juifs relevant de sa juridiction, en corollaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Au Portugal, au XVII<sup>e</sup> siècle, un petit mouvement en faveur des juifs fut initié par un célèbre jésuite, le Padre António Vieira<sup>17</sup>, mû lui aussi, en partie par des considérations économiques. La nation s'était libérée de l'emprise de Philippe II (d'Espagne) par la révolution de 1640. Elle était épuisée tant par les extorsions espagnoles que par les guerres contre ces anciens dominateurs qui n'acceptaient pas notre indépendance. Le jésuite recommandait, comme expédient pour améliorer les conditions économiques, d'admettre au Portugal les Nouveaux Chrétiens portugais qui s'étaient peu à peu réfugiés en Europe du Nord et y avaient constitué d'importants réseaux commerciaux. Vieira était un prêcheur et conseiller de Dom João IV, sur l'esprit duquel, il exerça longtemps une influence dominante. Bien que le roi n'acceptât pas l'ensemble des propositions du jésuite, il eut le courage d'interdire au Saint Office en 1649, la confiscation des capitaux que les Nouveaux Chrétiens du royaume consacraient à la navigation et au commerce avec le Brésil, ce qui l'aida à libérer ce pays de la domination hollandaise.

Vieira disait qu'attirer les Juifs puis les convertir par la persuasion, serait une immense victoire pour la Compagnie de Jésus et l'un des moyens, de préparer l'avènement du Cinquième Empire auquel appartiendraient tous les peuples, convertis ensuite au Catholicisme. La protection accordée à l'argent des

Nouveaux Chrétiens limitait non seulement l'omnipotence mais encore les revenus de l'Inquisition qui se nourrissait de la confiscation des biens de ses victimes. Par sa campagne en faveur des Juifs, le Padre Antonio Vieira espérait aussi lutter contre l'Inquisition. La sourde lutte de la Compagnie de Jésus contre le Saint Office était ancienne, mais désormais, elle se déroulait au grand jour. Les atrocités inquisitoriales terrorisaient le pays et le discréditaient en Europe, c'était un bon prétexte pour combattre l'Inquisition. D'où la hargne des inquisiteurs contre le Padre Antonio Vieira et Dom João IV, qui avaient osé s'opposer au Saint Office. Celui-ci va s'efforcer de gêner le roi chaque fois qu'il en aura l'occasion. Par exemple, en interdisant l'envoi aux nations européennes, d'une protestation écrite sur l'ordre de Dom João IV contre l'emprisonnement de Dom Duarte de Bragança qui mourut à Milan, prisonnier des Espagnols. Cette hargne se manifesta plus tard encore, lorsque le Saint Office excommunia le roi après son décès en s'appuyant sur une formule vague contre ceux qui entravent son action. Après la mort du roi, le célèbre jésuite fut condamné à un long emprisonnement. L'Inquisition était encore trop puissante pour que l'issue de la lutte pût être différente.

La chimère du Cinquième Empire n'était pas une invention des jésuites ; ceux-ci l'avaient adaptée au contexte portugais. Cette croyance existait aussi parmi les Juifs à ceci près, que le monarque universel serait le Messie annoncé par l'Ancien Testament. Ainsi, Sabbataï Tsevi, un juif mystique et exalté de Smirne, se prit pour le Messie et se proclama tel en 1660, déclenchant l'enthousiasme dans les communautés juives du monde entier. En Angleterre, où se développa un protestantisme puritain, sorte de retour à l'Hébraïsme<sup>18</sup>, certains pensèrent qu'il fallait convertir les juifs au protestantisme pour préparer l'avènement de la monarchie universelle. D'autres constituèrent des sectes judaïsantes qui suivaient les préceptes du Lévitique à tel point que certains se convertirent au judaïsme.

Sous le règne de Dom João V, des patriotes éclairés furent partisans de réformes sociales qui intégreraient le pays dans la civilisation européenne. On les surnomma les "*estranjeirados*"<sup>19</sup>. "Les Portugais qui, en terres étrangères, avaient goûté aux délices de la libre pensée, ramenaient un peu de cet air vivifiant respiré au-dehors et en faisaient profiter quelque ami fidèle. D'autres qui, par position sociale ou protection du monarque, s'estimaient à l'abri des persécutions, s'engageaient à montrer l'abîme dans lequel la nation s'embourbait... ils osaient provoquer le monstre du fanatisme, dénoncer l'activité funeste de l'Inquisition, plus digne de malédictions du fait de son influence sur les esprits, que de ses victimes jetées au cachot, à la torture et au feu." (Lucio de Azevedo). Ces hommes qui étouffaient dans l'ambiance du règne de Dom João V étaient ceux que l'on surnommait les "*estranjeirados*". Dom Luiz da Cunha (1662-1749), ambassadeur du Portugal auprès des cours d'Europe, était le plus notable politique de ce célèbre groupe d'hommes. Il décrivit les réformes nécessaires

<sup>16</sup> *Menasseh Ben Israel's Mission to Oliver Cromwell*, by Lucian Wolf. London, 1901.

<sup>17</sup> *História de António Vieira*, por Lucio de Azevedo - Lisboa, 1918.

<sup>18</sup> Wolf, op. cit. - Prologue.

<sup>19</sup> Mot à connotation péjorative formé à partir d'"estranjeiro" (étranger) comme "enjuivé". NdT.

pour enrayer la décadence de la nation dans son célèbre "*Testament politique*" et dans un écrit découvert récemment<sup>20</sup>. Ces textes l'auraient envoyé au cachot du Saint Office, si le terrible tribunal en avait eu connaissance. Il considérait l'Inquisition comme une maladie honteuse qui, en les menaçant, contraignait beaucoup de gens et leurs biens à l'exil, enrichissant ainsi les terres étrangères.

Le Marquis de Pombal qui fut recommandé par Dom Luiz da Cunha à Dom José, encore prince héritier, réussit finalement à entreprendre les réformes attendues par ces patriotes cultivés. Il concentra dans les mains du monarque tous les pouvoirs de l'Etat, réduisant l'Inquisition à un simple instrument de sa politique, limitant le pouvoir de la noblesse et expulsant les jésuites hors du Portugal. S'appuyant sur cette force créée par lui, il réforma l'administration coloniale et la législation en la fondant sur le droit naturel ; il protégea la navigation et le commerce, stimula le développement de la richesse publique, créa des industries, supprima enfin les disqualifications des nouveaux Chrétiens. En somme, il conduisit le pays vers la civilisation moderne. Pombal réalisa sa révolution *du haut vers le bas*, en s'appuyant sur le pouvoir absolu du roi, à la différence de la Révolution française qui, agissant *du bas vers le haut*, détruisit la monarchie, clé de voûte de l'organisation sociale. Paradoxalement, la mission de Pombal fut d'utiliser la tyrannie pour préparer l'avènement de la liberté. C'est ainsi que lors de l'invasion napoléonienne en 1807, sous le règne de Dona Maria I, pendant la régence du futur Dom João VI, on trouvait des partisans de la Révolution Française même parmi les conseillers de la couronne. Celle-ci introduisit en Europe les bénéfices permanents de l'égalité devant la loi et de la liberté de conscience, malgré ses abominables excès passagers.

La révolution de Porto, en 1820, déclencha le combat entre deux systèmes : l'absolutisme et le libéralisme, ce dernier triomphant après 14 ans de lutte entre Dom Pedro IV et Dom Miguel. Les pionniers de la communauté juive de São Miguel assistèrent à cette lutte dont les premiers épisodes se déroulèrent dans cette île et à Terceira.

En Espagne, les idées françaises se répercutèrent aussi, mais l'évolution conduisant au libéralisme fut plus lente. L'abbé Grégoire, figure notable de la Révolution française, adressa une lettre ouverte au grand inquisiteur, plaidant pour l'abolition du Saint Office en Espagne<sup>21</sup>. Les répliques qu'il suscita montrent que ce pays était loin d'accepter les thèses de Grégoire qui contestaient la prééminence du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil, la mission essentielle de ce dernier étant de punir ceux qui déviaient de l'enseignement de l'Eglise. Napoléon abolit l'Inquisition espagnole, mais celle-ci se maintint dans les territoires non occupés par les envahisseurs. Après la chute de Napoléon, l'Espagne fut plus sensible au libéralisme et donc partagée entre deux partis opposés: absolutiste et constitutionnel. La Sainte

Alliance demanda à la France de Louis XVIII d'intervenir militairement pour écraser le mouvement libéral et restaurer la monarchie absolue en faveur de Fernando VII rentré d'exil, "la créature la plus vile qui fut jamais couronnée"<sup>22</sup>.

Pendant la lutte cruelle entre absolutistes et libéraux, il y eut des épisodes sanglants, mais au contraire de ce qui se passa chez nous, les absolutistes l'emportèrent. Cependant l'Inquisition espagnole ne récupéra pas son ancien prestige ; le nombre des procès diminua, bien qu'en 1826 encore, un malheureux maître d'école fût pendu pour une quelconque déviation théologique et son cadavre brûlé dans une jarre décorée de langues de feu. Ce dernier crime de l'Inquisition provoqua un tollé de protestations dans toute l'Europe : la conscience européenne n'admettait plus que l'on tue des êtres humains pour un délit d'opinion.

La guerre contre les Français avait laissé l'Espagne dans la misère et le chaos. Avant de disparaître définitivement en 1834, l'Inquisition tenta inutilement de faire des emprunts pour se reconstruire, et chercha à se procurer des recettes par des moyens qui révèlent sa décadence. En voici un témoignage vécu par Abraão Bensaude, le premier à s'établir à São Miguel en 1819 : quelque temps auparavant, le voilier sur lequel il voyageait, dut accoster à Cadix à cause d'une avarie. Le navire est tout de suite inspecté par deux fonctionnaires du Saint Office chargés de la "visite des navires" ; le passager, obligé de débarquer, est conduit devant un inquisiteur qui lui intime l'ordre de payer une amende sous peine d'emprisonnement. Il la paye et l'inquisiteur ordonne à son auxiliaire de faire sortir le juif de sa présence en ces termes : "*Echa el perro para la calle!*"<sup>23</sup> Une fois libre, il se réfugie à bord du navire. Mais peu après, deux moines dominicains reviennent le chercher pour lui déclarer qu'il était de leur devoir de lui prêcher la religion du Christ tant que le bateau serait à Cadix, car il était inadmissible qu'un hérétique demeurât dans un port espagnol sans que la Sainte Inquisition s'efforçât de sauver son âme. Au bout de quelques jours, le bateau put enfin poursuivre son voyage, mais on ne l'autorisa pas à lever l'ancre avant que le Juif n'ait payé une nouvelle taxe - pour les sermons qu'il n'avait pas demandés. On comprend qu'au début du XIXème siècle, les juifs qui désiraient s'établir dans la péninsule ibérique aient préféré le Portugal où l'intolérance religieuse était moins marquée.

§1> On ne sait pas exactement à quelle époque lointaine, les Juifs se dispersèrent jusqu'à l'occident extrême du Vieux Monde. Les empereurs Vespasien, Titus et Hadrien avaient déporté à l'extrémité occidentale de l'empire romain des groupes de prisonniers de guerre faits lors des révoltes répétées de la Palestine. Ceux-ci avaient été ensuite affranchis par des citoyens romains de religion mosaïque, déjà établis en Occident. Les Juifs occidentaux actuels sont très probablement les descendants de ces affranchis. Ce sont eux qui ont établi au fil des siècles le rite des Sefardim<sup>24</sup> ou ibéro-Juifs. Ils étaient déjà

<sup>20</sup> *Instruções ineditas de D. Luis da Cunha*, etc. edição da Academia das Ciências, Coimbra, 1930, p65 et suivantes.

<sup>21</sup> *A history of the Inquisition in Spain*, New York, 1922 by H. Ch. Lea, vol IV p. 397.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Flanquez le chien dans la rue ! NdT.

<sup>24</sup> De "Sefarad" nom hébreu de la péninsule Ibérique. NdT.

nombreux dans l'empire Wisigoth qui s'étendait de la péninsule Ibérique au nord de l'Afrique. Ils y vécurent en harmonie avec les barbares, tant que ceux-ci professèrent le Christianisme arianiste, mais furent persécutés lorsque le Catholicisme romain remplaça l'Arianisme (en 589). <1§ Pour les juifs d'Occident, la péninsule ibérique fut comme une nouvelle Palestine<sup>25</sup>. Les centres de culture et de rayonnement spirituel du judaïsme en Orient avaient décliné dès les premiers siècles du Moyen Age. Le judaïsme aurait dégénéré ou disparu si ces centres ne s'étaient pas reconstitués au sein de la brillante civilisation qui se développa en Espagne musulmane et à laquelle les juifs fournirent une importante contribution. Ce furent d'abord des traducteurs et des interprètes du savoir de l'Antiquité classique, puis plus tard des auteurs originaux dans tous les domaines. Parmi eux, on trouve des théologiens et des philosophes qui influencèrent le Christianisme, comme Maïmonide, l'Aristote hébreu, Ibn-Gabirol (*Avicbron* pour les auteurs chrétiens) et d'autres. Parmi les juifs de Cordoue et de Tolède, nombreux étaient médecins, mathématiciens et astronomes. À Lisbonne, une Académie juive fut établie au temps de Dom Afonso Henriques<sup>26</sup>, en même temps que la première synagogue, fondée par un certain Dom Yachia, qui aida le roi dans sa guerre contre les Maures et à qui celui-ci fit don de quelques villes en récompense de ses services<sup>27</sup>. Dom Sancho I<sup>er</sup><sup>28</sup> attira sans doute de nombreux juifs espagnols et nord-africains, après que la famine et la peste eurent décimé le pays. Plus tard, à l'époque des Grandes Découvertes, c'est aux juifs de la péninsule qu'échut la mission glorieuse de fournir aux navigateurs portugais, les éléments d'astronomie nécessaires pour naviguer en haute mer<sup>29</sup>. Abrahão Zacuto et Pedro Nunes, maîtres des pilotes portugais et le célèbre botaniste Garcia da Horta, ami de Camões, sont les derniers d'une série de grands hommes que le judaïsme a donnés au Portugal, série interrompue par l'expulsion des juifs décrétée par Dom Manuel I<sup>er</sup><sup>30</sup>.

Le souvenir de l'époque brillante de la civilisation hispano-luso-juive ne s'est jamais perdu dans la mémoire de ses descendants, qui se sont toujours considérés comme péninsulaires. Bien que réfugiés en Turquie, au Maroc, en Hollande, en Angleterre, en France, en Italie, etc... ils se sont toujours présentés comme originaires de la péninsule Ibérique (de *Sefarad*), où ils avaient vécu avant l'invasion des goths et autres hordes germaniques. L'émancipation des Juifs par Napoléon stimula le désir de retour dans la patrie des ancêtres. L'Espagne leur était fermée. C'est pourquoi, au début du XIXe siècle, des Juifs se sont aventurés sur des terres portugaises et certains ont débarqué dans l'archipel des Açores.

<sup>25</sup> L'ensemble du paragraphe suivant, sur le judaïsme ibérique avant l'Inquisition, se trouve en fin de chapitre dans le texte original. NdT.

<sup>26</sup> Dom Afonso Henriques est le fondateur au XIIe siècle, du royaume de Portugal. NdT.

<sup>27</sup> *Les Juifs d'Espagne*, par H. Graetz - Paris 1872, p5. En fait, Dom Yachia fut nommé gouverneur. NdT.

<sup>28</sup> Dom Sancho I<sup>er</sup> était fils d'Afonso Henriques. NdT.

<sup>29</sup> *L'astronomie nautique au Portugal à l'époque des grandes découvertes* par Joaquim Bensaude - Berne 1912.

<sup>30</sup> "L'exode des juifs au temps de Dom Manuel I fut l'une des principales causes de la décadence de la culture scientifique au Portugal. D'une part, ce monarque protégea les mathématiques, en créant une chaire d'astronomie à l'Université Portugaise qui se trouvait alors à Lisbonne, mais en même temps, il affaiblit gravement toutes les sciences en ordonnant l'expulsion des adeptes de Moïse qui ne voulurent pas se convertir à la foi chrétienne. Il contraignit ainsi les membres de la race qui, en ce temps-là, les cultivaient (les sciences) avec le plus de succès, à quitter leurs maisons pour aller s'établir en d'autres lieux où ils furent accueillis chaleureusement. Les plus dignes, ceux qui n'avaient pas abjuré la foi de leurs ancêtres sortirent alors et s'éparpillèrent en divers pays, où certains ou leurs descendants devinrent illustres "

Francisco Gomes Teixeira - *História das Matemáticas em Portugal* - Lisboa, 1934 p199.

"... L'Astronomie nautique est une œuvre ibérique qui prend son origine dans les Tables de navigation portugaises. Elle résulte de la collaboration entre Zacuto et José Vizinho..." (Vizinho était un médecin juif, disciple de Zacuto).

## II

## LA COLONIE HEBRAÏQUE DE SÃO MIGUEL

Les premiers Juifs qui débarquèrent sur l'île São Miguel, en 1819<sup>1,2</sup>, s'appelaient : - Abrahão Bensaude, Salom Buzaglo, Arão Benayon, Jacob Mataná, Isaac Sentob et Arão Aflalo. Ils apportaient des stocks de tissus pour le modeste commerce avec lequel tous les Juifs débutèrent leur carrière commerciale aux Açores. À cette époque, le peuple et parfois les riches propriétaires s'habillaient avec des tissus en lin cultivé sur place ou en laine des moutons de l'île. Ils étaient fabriqués par des femmes du peuple avec des métiers à tisser rudimentaires qui faisaient partie de l'équipement des maisons populaires (encore en usage dans certains villages de São Miguel). Le peuple n'achetait pas de tissus venant du Continent qui étaient pourtant en vente dans quelques magasins de Ponta Delgada. Les Juifs proposaient au public de São Miguel des tissus d'origine portugaise ou anglaise, de meilleure finition et à des prix inférieurs à ceux qui étaient pratiqués par les commerçants locaux. Leurs affaires prospérèrent tant et si bien que les autres négociants établis à São Miguel et vendant des articles analogues souffrirent de la concurrence non seulement à Ponta Delgada, mais aussi dans les villes et les villages de l'île.

En 1819, le Conseil municipal de Ponta Delgada avait accordé aux Juifs le droit de commercer à condition d'employer tout l'argent qu'ils gagneraient pour acheter des produits agricoles de l'île. Cette clause destinée à plaire aux commerçants locaux, fut à l'origine d'une longue lutte entre la municipalité et les commerçants juifs. Le Conseil municipal était alors constitué de représentants de vieilles familles du majorat<sup>3</sup> qui constituaient l'aristocratie locale. Lorsque les Juifs sollicitèrent une prolongation d'autorisation à poursuivre leur commerce apprécié de la population<sup>4</sup>, la municipalité, cédant aux instances des boutiquiers de Ponta Delgada, refusa. Salom Buzaglo n'avait pas signé cette demande se doutant peut-être qu'on la lui refuserait car, pour payer une dette quelconque contractée hors de l'île, il avait essayé de faire sortir clandestinement 2

"contos de reis"<sup>5</sup> cachés dans un sac de haricots, et il avait été pris sur le fait. Quelle que fût la raison pour laquelle il n'avait pas cosigné la demande, ce fait qui n'était pas criminel servira de prétexte pendant plusieurs années, pour refuser de renouveler les autorisations des commerçants israélites. Les conseillers municipaux prétendaient que les Juifs avaient la ferme intention de faire sortir de l'île tout l'argent qu'ils pourraient gagner.

Ainsi, en Décembre 1820, non seulement le Conseil municipal (qui n'était plus celui de 1819) refusa de renouveler l'autorisation antérieure, mais il demanda au juge municipal de condamner<sup>6</sup> les Juifs pour n'avoir pas respecté loyalement la clause de réinvestissement de tout l'argent gagné en produits insulaires. L'ordre fut rédigé en ces termes<sup>7</sup>:

"Des marchands volants<sup>8</sup> de Nation Hébraïque ayant accosté cette île, ayant sollicité de ce Conseil l'autorisation de vendre leurs marchandises au public, ce qui leur fut accordé à la condition d'en employer le produit en articles du Pays pour les exporter, ce même Conseil constatant que leur objectif était de gagner de l'argent pour l'emmener hors de la même île... prêtant attention aux clameurs de la Chambre de Commerce et du Peuple, qui s'étaient adressés à ce même Conseil pour demander des mesures à ce sujet, et les mêmes Hébreux, abusant de la dite autorisation, ont vendu librement leurs marchandises pendant le temps qui leur fut imparti, réalisant d'immenses sommes en liquide, dont il est de notoriété publique et constante, qu'ils ont placé en métal<sup>9</sup> hors de l'île, au lieu de faire leurs envois en articles du Pays, comme il leur avait été prescrit. C'est pourquoi ces mêmes Hébreux prétendant renouveler leur permis, il le leur fut justement refusé... et constatant que ces mêmes Hébreux ont continué à exercer leur trafic et à vendre publiquement... en transgressant les ordres du Conseil, c'est pourquoi nous vous ordonnons et vous chargeons de procéder à une enquête sur ce fait... faisant fermer les boutiques ou maisons dudit commerce... imposant aux contrevenants les peines prévues dans les "Posturas" et dans la "Pragmatica" du 24 Mai 1749 Chap. 18, et qui consistent en la confiscation de la marchandise, plus cent mille reis<sup>10</sup> d'amende en liquide et six mois de prison, qu'ils soient même expulsés hors des Domaines du Portugal, et faisant exécuter cette résolution conformément à son (règlement) dis-je, Arrêté... Au

<sup>1</sup> Sur sa tombe, on a gravé 1818 pour l'arrivée d'Abrahão Bensaude. NdT.

<sup>2</sup> La fin du XVIIIe siècle au Maroc est caractérisée par une forte reprise du négoce avec l'Europe qui n'empêche pas une décadence économique. Il s'en est suivi une période de repli sur soi, voulue par le sultan Moulay Sliman (1792-1822). La population fut décimée par deux épidémies, en 1798-1800, et en 1818-1820. Ces dates sont à rapprocher de celles de l'arrivée d'Abrahão Bensaude aux Açores, de la mort de son père (cf chap. iii) et d'Abrahão Bensliman en Algarve. NdT.

<sup>3</sup> Le majorat consiste en une transmission héréditaire, au fils aîné, d'un patrimoine inaliénable et indivisible attaché à la possession d'un titre de noblesse. NdT.

<sup>4</sup> Selon les dires de l'une des requêtes, non datée, au Gouverneur de Terceira, qui se trouve dans la chemise "*Peticções ao Governo*". Archives de la Municipalité de Ponta Delgada.

<sup>5</sup> reis = réaux. 2.000\$000 reis, deux millions de reis permettait d'acheter une petite maison (voir plus loin). NdT.

<sup>6</sup> ...ordenava ao juiz almotacé que procedesse... (almotacé = échevin). NdT.

<sup>7</sup> Livre 8° du Registo da Camara Municipal de Ponta Delgada, fol. 175, v

<sup>8</sup> mercadores volantes... NdT.

<sup>9</sup> Argent. NdT.

<sup>10</sup> 100\$000 reis. NdT.

Conseil, le 6 Décembre 1820 - Diogo José do Rego Botelho - Caetano d'Andrade Albuquerque - José Leite de Chaves e Mello."

Se voyant en situation délicate, les Juifs adressèrent à la Municipalité la requête suivante enregistrée le 17 Janvier 1821 :

"Abraham Bensaude, Arão Ben-Ayon, Jacob Mataná, Izaque Sem Tob, Arão Aflalo, négociants de nationalité marocaine, déclarent qu'ils ont débarqué sur cette île avec diverses marchandises et, ne pouvant les mettre en vente publique sans autorisation de ce Conseil, ils ont sollicité de ses membres éminents, l'autorisation appropriée à la condition d'en utiliser le produit dans des articles de cette même Ile... Cependant, il arriva que les demandeurs, ne pouvant trouver des articles du Pays, qu'ils puissent exporter dans le Royaume sans préjudice évident, car trouvés moins cher dans le(s) port(s)<sup>11</sup> du Portugal qu'ici, ont cessé de respecter cette clause, persuadés que les membres éminents ne voulaient pas que les demandeurs exercent un commerce si préjudiciable qu'aucun autre négociant du Pays ne le pratiquât... Et parce que le peu de tissus qui furent vendus après que cette interdiction ait déclenché une sommation contre eux pour leur imposer les condamnations susmentionnées parmi lesquelles celle de 100\$000 reis pour les dépenses du Conseil, que les demandeurs n'hésiteront pas à acquitter si tel est le plaisir de Vos Excel..., ils lui devront alors tant de dettes, qu'ils devront thésauriser pour pouvoir déménager hors de l'Ile, ils estiment qu'en de telles circonstances, les membres du Conseil les dispensent de cette même condamnation et leur accordent une autorisation pour trois mois, pour qu'ils puissent vendre quelques-unes des découpes de tissus qui leur restent... et récupérer leurs fonds qui sont dispersés dans toute l'Ile, se proposant à signer des actes stipulant qu'à la fin des trois mois, ils quitteront l'Ile, dès qu'il y aura un bateau, restant soumis au-delà de ce terme aux condamnations susnommées"<sup>12</sup>.

Cette requête avait pour but de gagner du temps pour recourir aux instances supérieures, elle fut déboutée le 24 Janvier 1821, par le Conseil Municipal qui leur accorda à peine un mois pour recouvrer leurs dettes avec interdiction de vendre quoique ce soit entre temps. Les Juifs s'adressèrent alors directement au Général Commandant en chef des Açores, Francisco Antonio de Araújo, résidant à Terceira, qui se trouvait de passage à São Miguel. Ayant reçu leur requête, le Général Araújo demanda au premier magistrat<sup>13</sup> de Ponta Delgada d'exiger de la Municipalité, un supplément d'information sur les allégations des Juifs.

La réponse du Conseil Municipal transmise au Général Araújo par l'intermédiaire du magistrat, est un épais document dont nous avons extrait les passages importants. §1§ Il commence par une énumération des arguments allégués par les Juifs.

En résumé : ils se plaignaient de ce que le Conseil Municipal leur refusât l'autorisation de poursuivre leur commerce alors qu'ils rapportaient à la nation, les taxes qu'ils acquittaient et, à la navigation portugaise, le paiement du transport des marchandises, apportant aussi des avantages aux gens, à qui ils vendaient leurs articles à prix réduits. Ils s'étonnaient de ce que le commerce étant autorisé au Maroc pour les négociants portugais, la réciprocité ne fût pas accordée à des commerçants marocains en terre portugaise. Quant à l'exportation de monnaie dont la Municipalité les accusait comme d'un grave crime, ils objectaient que : "Tant les Portugais que les étrangers (établis dans l'Ile) ont l'habitude de faire des envois de monnaie à leur guise ; s'il n'y a pas d'interdiction pour ceux-ci, il ne doit pas non plus y en avoir pour les Juifs, d'autant plus qu'ils ne les font ni en monnaie du Royaume, ni en monnaie provinciale, mais en devises espagnoles, ce qui est considéré comme une marchandise, d'autant plus que la destination en est le Portugal et non des royaumes étrangers..."

À ces arguments, la Municipalité objectait : "Pour détruire et dissiper une fois pour toutes cette magouille<sup>14</sup>, il suffit de noter que s'ils sont supposés se présenter dans leur requête comme des négociants marocains, ils sont aussi Juifs, ainsi qu'ils l'ont toujours publiquement avoué... et l'Ordonnance du Livre 5, titre 14 ne faisant pas de distinction entre Maure et Juif en ce qui concerne l'horreur en laquelle on les tient, et les demandeurs possédant ces deux qualités, il ne fait aucun doute qu'ils soient concernés par l'Ordonnance du Livre (5 titre 111 § 2 qui ordonne qu'aucun Maure ne pénètre en quelque lieu du royaume de Portugal et de ses Possessions que ce soit, même pour négocier, sous peine de rester captif de qui l'accusera, et être fouetté publiquement et marqué au fer sur le visage et perdre sa marchandise... au vu de cette pratique et de cette Ordonnance, les demandeurs ne doivent pas être admis sur cette Ile, tant qu'ils ne seront pas dispensés et autorisés par des ordres supérieurs... une autre faute s'ajoute (sic), et celle-ci encore plus forte, qui ne nous permet pas de leur accorder un tel ajournement pour l'avenir, et il s'agit du §5 du Chapitre 4 du Code des Impôts<sup>15</sup> du 27 Septembre 1476 qui interdit expressément à tous les étrangers de vendre des tissus au détail ou à la coupe... C'est pourquoi, les Juifs étant naturellement sordides, avarés, usuriers, trompeurs et faussaires... et n'ayant ni patrie, ni Souverain, ni terres en aucun Etat..., il leur est facile de transporter leurs fonds où ils veulent, surtout depuis la création des lettres de change dont, d'après tous les publicistes<sup>16</sup>, ils sont les inventeurs... jamais de tels hommes ne pourront mériter la plus petite faveur en matière de Commerce, ni même être comparés aux autres étrangers et encore moins aux marchands nationaux, qui ont leurs magasins établis et approvisionnés en tout ce qui est nécessaire au Public... Dans ces conditions, il semble que nous ayons satisfait, pour une part aux déclarations exigées par V.Excel. (le

<sup>11</sup> Dans le texte de la requête, il est écrit : "...no Porto de Portugal..", il est peu plausible qu'il s'agisse de la ville. NdT.

<sup>12</sup> Livre 8° du Registo da Camara Municipal de Ponta Delgada fls.182.

<sup>13</sup> Corregedor. NdT.

<sup>14</sup> Arranzel. NdT.

<sup>15</sup> Artigos de Sizas = Article des Impôts d'après Esther Oulman Bensaude. NdT.

<sup>16</sup> Journalistes, écrivains politiques. NdT.

Général), et que d'autre part, nous ayons aussi justifié la conduite, tant de l'ancien conseil municipal, que du nôtre. Au vu des principes exposés, nous ne pouvons cesser les poursuites, ne permettant jamais aux demandeurs de vendre au détail ou à la coupe, ni d'exporter aucun argent hors de cette Ile ; au contraire, nous estimons de notre devoir de demander à V. Excel. d'agir contre eux en vertu de l'Ordonnance susmentionnée du Livre 5 titres 111 et 113, et du §5 du Chapitre 4 des Articles précités du 27 Septembre 1476.

Que Dieu garde V.Excel. etc... En la Municipalité, le 19 Août 1820<sup>17</sup> Diogo José do Rego Botelho - Caetano d'Andrade Albuquerque - José Leite de Chaves e Mello<sup>18</sup>

§1>Ce document montre que les idées libérales n'avaient pas encore pénétré cette corporation et que l'état d'esprit de la Municipalité en 1820 était celui du peuple portugais sur le Continent au XVIe et XVIIe siècles<1§. Il avait été rédigé juste avant que l'Ile de São Miguel n'adhère à l'unanimité à la révolution libérale de Porto<sup>19</sup>. Ce ne sont certes pas les idéaux libéraux qui avaient motivé les dirigeants de São Miguel bien qu'il existât dans l'Ile quelques adeptes des idées nouvelles. Dans l'esprit du document, les marchands hébreux n'avaient que deux options : soit quitter São Miguel sans délais, en abandonnant leurs modestes avoirs, dispersés en divers villages, soit se laisser condamner par la législation barbare du XVe siècle en se faisant fouetter publiquement et marquer au fer rouge sur le visage, etc... Et cela uniquement parce qu'ils ne pouvaient se soumettre à une exigence de la Municipalité à laquelle les autres négociants, étrangers ou nationaux, n'étaient pas astreints. Mais la Municipalité ne réussit pas à les intimider au point de les faire partir. De fait, s'ils vendaient sans autorisation, la Municipalité ne pouvait leur imposer que des amendes inférieures à 6\$000 reis. Elle n'avait pas autorité pour les expulser de l'Ile. Les Juifs savaient que la législation invoquée était révoquée ou ne leur était pas applicable, comme l'indique une requête adressée au Commandant en chef des Açores, le Général Araùjo<sup>20</sup>. Celui-ci se trouvait encore à São Miguel et les tira provisoirement de l'ornière. Après avoir lu le document ci-dessus, il fit notifier à la Municipalité par le préfet du district<sup>21</sup>, l'ordre suivant :

"Ayant reçu ce jour les informations que V.Sgn. m'ont remis relativement à la requête des négociants marocains et ne pouvant prendre de décision définitive avant de partir pour l'Ile de Terceira, je vous signifie que, tant que je n'aurais pas statué sur cette affaire, ils continuent à

vendre comme ils ont procédé au vu de toutes les autorités, sans qu'elles ne se préoccupent de les empêcher avant de s'apercevoir qu'ils vendaient les mêmes marchandises meilleur marché que les autres négociants étrangers"<sup>22</sup>.

Le Général Araùjo retourna peu après dans son quartier général et immédiatement la Municipalité détourna subtilement cet ordre favorable aux Juifs, par l'arrêt suivant<sup>23</sup>:

"Comme l'Excel. Sgn. (Général Araùjo), ne les a pas dispensés de la condition d'employer les produits de la vente de ces marchandises de la manière dont cette Municipalité les a autorisés à vendre, et ne leur a pas permis d'exporter ce produit en argent comme ils l'ont fait et prétendent continuer contre la Loi expresse avec un préjudice irréparable pour l'Ile, ils ne peuvent leur accorder la prolongation qu'ils demandent, tant qu'ils ne démontreront pas qu'ils ont rempli cette condition et cet (arrêt), dont on remettra des copies aux juges de commerce<sup>24</sup> pour qu'ils fassent notifier aux Juifs mentionnés de ne vendre aucune marchandise, ni au détail, ni en gros (sic)<sup>25</sup>, tant qu'ils n'auront pas satisfait à ladite clause, sous peine de saisie et d'emprisonnement, et l'on enverra à chacune des Municipalités de l'Ile des dépêches contenant la décision de ce Conseil, avec la copie de la réponse qui fut adressée à l'Excel. Sgn. Commandant en chef, et en leur demandant que, dans l'intérêt du public, ils prennent les dispositions nécessaires pour ne pas les laisser vendre en leur district les marchandises mentionnées (sic)<sup>26</sup>, étant donné que les mesures (prises par) ce Conseil sont insuffisantes pour endiguer tout le mal qu'ils causent dans toute l'Ile. Rego Botelho - Andrade - Medeiros - Chaves."

Par cette délibération, le Conseil prenait une position en rébellion contre l'ordre tranché du Général Araùjo, remplacé entre-temps par le Général Stockler. En réponse à une nouvelle requête des Juifs, ce dernier, pour sa part, somma la Municipalité de mettre en exécution immédiate l'ordre "qui avait été donné par l'Excel. Seign. F.A.Araùjo au sujet des commerçants Marocains, pour qu'ils puissent continuer à vendre comme ils l'avaient fait avant cet ordre... enjoignant de s'y conformer exactement jusqu'à une décision ultérieure et les dits Conseillers Municipaux et Pourvoyeurs promettent de s'y conformer dans les formes précisées."

Le Conseil Municipal, n'obéissant aux ordres des Gouverneurs des Açores que sous la contrainte, fut très irrité d'une telle sommation. "Il y a toujours eu à São Miguel, un mécontentement général vis-à-vis de la sujétion au Gouvernement de Terceira dans laquelle cette Ile se trouvait. Ce mécontentement avait augmenté

<sup>17</sup> Ce document adressé au préfet (corregedor) pose un problème.

D'après la date 19 Août 1820, ce serait le premier document faisant état de la présence de juifs aux Açores. Il serait donc antérieur aux autres et indiquerait que le refus de la municipalité de renouveler les autorisations est bien antérieur à l'été 1820. Ce qui ne cadre pas avec la chronologie et le contenu des autres documents cités . NdT.

<sup>18</sup> Livro dos Acordãos da Camara Municipal de Ponta Delgada de 1817 a 1823.

<sup>19</sup> Six mois dans le texte d'A.B. ... mais la révolution de Porto eût lieu le 1<sup>er</sup> Mars 1821 et le document date du 24 Janvier. NdT.

<sup>20</sup> Classeur intitulé : Petições ao Governo, n°136, Est D des archives de la Municipalité de Ponta Delgada.

<sup>21</sup> "Corregedor da Comarca". NdT.

<sup>22</sup> Livro do Registo da Camara Municipal, n°8, fol. 166.

<sup>23</sup> "À peine ce M.(Général Araùjo) eut quitté cette Ile, retournant à cette capitale (Angra), ... immédiatement les demandeurs furent interdits de poursuivre leur tournée" ... extrait d'une requête d'Abrahão Bensaude et autres. Archives de la Municipalité de Ponta Delgada, Pasta n°136, Est. D.

<sup>24</sup> "Almutaceis" = échevins. NdT.

<sup>25</sup> "groço" est écrit au lieu de "grosso". NdT.

<sup>26</sup> "mensionadas" est écrit au lieu de "mentionadas". NdT.

pendant les dernières années, en raison de mesures prises par le Général Araùjo. Le général prétendait réformer l'organisation militaire de l'Archipel, et à cette fin, il avait publié un règlement qui tendait à non seulement à en finir avec l'indiscipline qui régnait dans tous les Corps des Iles, mais aussi à rendre plus rigoureux le recrutement et la conscription pour le service militaire"<sup>27</sup>. Le 1<sup>er</sup> Mars 1821, après l'ordre du Général Stockler favorable aux Juifs, l'Ile de São Miguel adhéra par une rébellion militaire, au Gouvernement provisoire du Portugal issu de la révolution libérale de Porto<sup>28</sup>. Le Dr. Vicente José Ferreira Cardoso da Costa<sup>29</sup> décrit les raisons de la révolution "micalense" dans une lettre adressée à un ministre de Dom João VI. "Il y avait, depuis quelque temps, un problème économique, relatif à des Juifs marocains qui avaient commencé à fréquenter São Miguel avec des étoffes en tout genre qu'ils vendaient en gros et au détail. Tous les Boutiquiers Nationaux ont porté plainte contre eux et il y eut plusieurs échanges à ce sujet entre la Municipalité et l'ancien Général. Il y eut un ordre (du Général Stockler) réprimandant la Municipalité et accordant aux Juifs en question, la liberté complète de vente. Qui pourrait douter que cet autre groupe de mécontents ne se ferait rapidement recruter ?"<sup>30</sup>. D'après cette observation, on se rend compte de ce que l'appui des personnalités de São Miguel au mouvement révolutionnaire, avait pour objectif de soustraire cette Ile à l'autorité des Gouverneurs de Terceira. Les rares libéraux qui étaient intervenus dans ce mouvement avaient profité habilement du mécontentement général envers le Constitutionnalisme, qui était "indifférent ou même odieux à l'immense majorité des "micalenses"<sup>31</sup>. Neuf jours après la révolution libérale, une note émanant du Gouvernement intérimaire montre qu'il n'était pas plus favorable aux Juifs que la Municipalité de Ponta Delgada :

"La nécessité de prendre des mesures sur la vente d'étoffes par les Juifs n'est pas, bien au contraire, de peu d'urgence.... et cela en propre et exclusivement du ressort des Municipalités... qu'elles prennent les mesures qu'elles jugeront nécessaires, prenant en compte les articles du 27 Novembre 1476, chap. 4, §5 et les Edits du 19 novembre 1757 et du 15 Novembre 1760"; elle se termine par : "ainsi qu'il est du devoir des autorités compétentes, tant civiles qu'ecclésiastiques"...

"Fait en la Salle du Gouvernement Général et intérimaire de cette Ile de São Miguel le 10 Mars 1821... Antonio Francisco Afonso de Chaves e Mello, président ; André da Ponte de Quental da Camara e Souza, vice-président ; Antonio Francisco Botelho de Sampaio Arruda; Joao Bento de Medeiros Mantua; Jacinto Inacio Silveira"<sup>32</sup>

<sup>27</sup> Um deportado da "Amazonas" por FAM de Faria e Maia, 2a Ed. - Ponta Delgada, 1931, p89.

<sup>28</sup> le 24 Août 1820. NdT.

<sup>29</sup> jurisconsulte connu qui fut déporté à Terceira en 1810, sous la régence, car soupçonné de sympathiser avec les idées libérales, et que l'on autorisa à s'installer à São Miguel.

<sup>30</sup> Faria e Maia, Op. cit., p106-107

<sup>31</sup> Ibid., p98 et suivantes

<sup>32</sup> Livros dos Registos n°8 da Camara Municipal, fls 188, v

Ce document était signé par des hommes considérés comme d'authentiques représentants du libéralisme "micalense".

Trois mois plus tard, en juin 1821, le Conseil Municipal s'occupe à nouveau du cas des commerçants juifs qui avaient poursuivi leurs affaires grâce aux ordres des deux Commandants en Chef de Terceira et malgré les difficultés suscitées par la Municipalité. Le procureur soulève la question de "certains Juifs qui se disent originaires du Maroc... Pour finir, le Conseil s'est mis d'accord de faire signifier par les juges de commerce<sup>33</sup>, l'interdiction absolue de vendre des tissus... sous peine, d'être immédiatement emprisonnés et expulsés par le premier bateau quel qu'en soit la destination." Comme l'Ile était maintenant sous un Gouvernement intérimaire, dit libéral, instauré par un mouvement révolutionnaire, les "micalenses" n'obéissaient plus aux Commandants en chef de Terceira. Sans leur appui, les Juifs se retrouvaient en des conditions plus défavorables qu'auparavant.

En 1823, la question n'était toujours pas résolue, ainsi que l'atteste cette mention dans les comptes-rendus du Conseil : "En cette (session), il fut répondu à la lettre adressée à ce Conseil par le premier magistrat du district<sup>34</sup> le 2 Mai 1823, rendant compte de ce qui fut dit à Sa Majesté, sur la Requête des Juifs adressée à la Municipalité"<sup>35</sup>. Malheureusement, je n'ai réussi à trouver ni la requête à laquelle se réfère cette mention fragmentaire, ni la dépêche adressée à la Municipalité. Il semble que les Juifs se soient adressés directement au Prince Régent et que leur requête fut retournée à la Municipalité pour information.

C'est seulement quatre ans plus tard, le 30 juin 1827, que les commerçants de Ponta Delgada réitérèrent leurs plaintes. Pendant ce temps, les Juifs avaient continué leurs affaires, muni des autorisations appropriées du Conseil Municipal. En une nouvelle requête, qui semble d'après le style, rédigée par le secrétaire de la Municipalité, Manuel Francisco Luiz Pereira, les boutiquiers de Ponta Delgada redemandent qu'on les débarrasse de la concurrence incommode des Juifs ; on y explique pourquoi dans cette lutte inégale, les Juifs n'ont pas été simplement expulsés de l'Ile. En effet, "ils ont eu l'habileté de déjouer et rendre inutile cette mesure (la condition d'employer l'argent liquide en articles du pays) et réussir à obtenir des autorisations pour vendre... indépendamment de ladite condition". La Municipalité, malgré sa volonté de plaire aux boutiquiers de Ponta Delgada, ne trouvait aucune loi sur laquelle s'appuyer pour expulser les Juifs ce que confirme la réponse à cette requête : "Ils ne peuvent être poursuivis car il n'existe aucune Loi opposée à l'Autorisation que ce Conseil a accordée aux Juifs pour qu'ils vendent leurs tissus en magasin, au détail et à la coupe, et Les lois invoquées ne sont pas applicables dans le dessein (souhaité) par les demandeurs"<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> "Almutaceis" = échevins

<sup>34</sup> "Corregedor da Comarca"

<sup>35</sup> Livro dos Acordãos da Camara, 1823 p50

<sup>36</sup> Livro do Registo da Camara Municipal de Ponta Delgada.

En réponse à cette dépêche, les boutiquiers présentent tout de suite une nouvelle requête justifiant la précédente, non seulement pour renouveler leur demande au Conseil d'interdire aux Juifs la poursuite de leurs affaires, mais aussi pour discuter ce qu'ils estiment leur être favorable dans l'ensemble de la législation portugaise depuis le règne d'Afonso V<sup>37</sup>. En séance du 13 Août 1827, le Conseil Municipal finit par se laisser convaincre en "acceptant de ne plus délivrer des autorisations aux Juifs pour vendre au détail". Il leur restait encore la possibilité de vendre en gros, ce qu'ils firent probablement. Je n'ai pas rencontré de documents sur ce long différend dans les archives municipales entre Août 1827 et Novembre 1830.

En 1827, les commerçants de Terceira essayèrent aussi d'empêcher les Juifs d'y vendre des tissus<sup>38</sup>. Dans le compte-rendu du Conseil Municipal d'Angra du 19 Mai 1827, on lit le passage suivant : "Il s'agit de résoudre l'objet des pétitions des négociants et marchands portugais, qui ont requis de ce Conseil l'exécution des lois qui interdisent, aux étrangers de vendre des marchandises au détail ou à la coupe, on a délibéré conformément à ces mêmes lois, et plus particulièrement de l'Edit du 19 Novembre 1757 qui a force de loi, qu'à partir de dorénavant, il ne sera pas accordé d'autorisation aux étrangers de vendre au détail ou à la coupe, à l'exception de ceux qui ont contracté avec la Nation un Privilège exclusif à cet égard (sujets anglais), et que cette délibération aura une observance stricte tant que Son Altesse Sérénissime n'aura pas décidé du contraire au nom du Roi."<sup>39</sup>

Les Juifs protestèrent immédiatement contre cette décision qui les privait de la liberté de commercer comme le prouve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 Mai 1827 : "On a présenté dans cette séance une requête des négociants hébreux établis dans cette ville, dans laquelle ils protestent contre les négociants portugais qui ont requis contre eux pour qu'on leur interdise d'obtenir l'autorisation de vendre au détail; et font appel de l'arrêt pris à ce sujet en séance des 19 courants, à cette requête, il fut unanimement déféré... qu'ils agissent et écrivent la protestation, et qu'elle soit interposée dans le Rapport du District, et soit ratifiée, et que suivent les termes; .... et l'on déclare que cet appel ne suspend pas la Délibération contestée ... le Procureur de cette Commune, José Maria da Silva e Carvalho, contre-protesta au nom de cette Municipalité, et il fut requis de trouver, pour ce même livre, des termes qui soient définitivement admis."

En somme, les Juifs font une requête contre l'arrêt qui leur interdit de commercer, la Municipalité contre proteste et maintient son interdiction. À la suite de quoi, les demandeurs en appellent directement à la Princesse Régente ainsi qu'au Commandant en chef des Açores, le Général Tovar, celui-ci se montre favorable aux Juifs,

comme on le voit dans la dépêche qu'il adresse à la Municipalité le 2 juin 1827 :

"Je remets à V.Excel. les pétitions réunies que m'ont adressées divers négociants hébreux qui se sont établis dans cette cité (Angra)... Les demandeurs font effectivement du Commerce tant dans l'Ile de Terceira, que dans les autres Iles des Açores. Non seulement le commerce a visiblement augmenté dans cette Ile, mais aussi l'agriculture du fait des exportations et importations...

"Parce que Vs. Excel. ont pris toutes les mesures précises, au vu des lois existantes, prenant en compte ce que détermine le Titre n°8 art°145, § 23 de la Charte Constitutionnelle, ajoutant que les demandeurs ayant déposé un recours auprès de la Princesse Régente au nom du roi, Vs Excel. ne devaient en aucune manière changer quoique ce soit à ce sujet sans que cette même Auguste Dame décide ce qui lui semble le plus juste. C'est pourquoi Vs Excel. m'informeront, au plus tôt, et de façon détaillée, des motifs pour lesquels, les demandeurs, ayant obtenu de bonne foi l'autorisation de continuer à vendre en magasin, et ayant réalisé des transactions dans cette Ile et les autres des Açores, dans le cadre de leur commerce, on leur interdit maintenant la même autorisation sans qu'il y ait de raison urgente pour un tel procédé, lequel, ayant été pratiqué Vs Excel. devront me l'expliquer, car il ne doit jamais dépendre du bon vouloir de Vs Excel d'accorder ou non les dites autorisations... mais plutôt de les accorder en conformité avec les lois existantes ... mais surtout, d'après le paragraphe susmentionné de la Charte Constitutionnelle pour que je puisse alors présenter (le cas)<sup>40</sup> à son Altesse Sérénissime, lorsque je le jugerai opportun, afin que cette Auguste Dame décide, car le commerce et l'agriculture se développent considérablement quand on leur ouvre le marché, qu'on les protège et qu'on leur concède les moyens disputables (indispensables?).

Que Dieu garde Vs Excel.... Angra le 2 juin 1827. Manuel Vieira de Albuquerque Tovar.

À Messieurs Le Juge par Ordonnance, les Conseillers Municipaux et les autres officiels de la Municipalité de cette ville."

De ce document confus, il ressort que le Commandant en chef désapprouvait la décision de la Municipalité d'interdire le commerce aux Juifs, non seulement parce que cela outrepassait ses compétences, mais aussi parce que cette décision contrariait le développement du commerce et de l'agriculture; ce même Gouverneur cite un article de la Charte Constitutionnelle suivant lequel, la Municipalité aurait dû accorder l'autorisation demandée, à moins d'avoir un motif particulier pour la refuser; dans ce cas, il aurait été du devoir de la Municipalité de le communiquer à lui, le Commandant en chef pour qu'il prenne une décision ou pour qu'il soumette le cas à la Régence s'il le jugeait nécessaire.

Les hébreux s'étaient aussi adressés directement à Lisbonne, ce qui avait conduit le Gouvernement à demander à la Municipalité une information complète sur

<sup>37</sup> au XVe siècle, 1438-1481. NdT.

<sup>38</sup> Ils avaient formé dans cette Ile une petite communauté plus récente qu'à São Miguel.

<sup>39</sup> Livro dos Acordãos da Camara de Angra, de, 1824 a 1828.

<sup>40</sup> NdT

leurs allégations. Cette information est pratiquement identique à une seconde envoyée également à la Capitale par l'intermédiaire du *corregedor*<sup>41</sup> d'Angra; comme celle-ci est plus clairement rédigée, nous la transcrivons ici :

"Sérénissime Dame, cette Municipalité accomplissant dûment ce que V. Altesse lui a ordonné par la voie du *corregedor*<sup>42</sup> du district sur la pétition et les documents (de) divers hébreux actuellement résidents de cette ville (Angra) qui se sont plaints de ce que cette Municipalité leur ait suspendu et refusé les autorisations de vendre des marchandises au détail, doit répondre que, cette Municipalité est persuadée de ce que dans l'esprit de l'Edit ayant force de loi, du 19 Novembre 1757, il n'était pas d'autre objectif que d'encourager le commerce portugais que les étrangers détérioraient par la libéralité excessive avec laquelle ils mettaient en vente publique leurs étoffes à la coupe et que dans ce cas, on pouvait appliquer aux susdits Juifs, les dispositions de l'Edit en question, dont les Portugais avaient requis l'exécution, en prenant compte les raisons importantes dignes de toute considération et évaluation sur lesquelles, nous avons déjà informé V. Altesse le 3 Novembre dernier, cette Municipalité n'a pas hésité à suspendre les autorisations mentionnées des susdits Juifs et à leur refuser celles qu'ils ont demandées par la suite. Cette décision n'a pas eu d'autres buts, que d'exécuter la Loi et favoriser le commerce portugais, assez fragilisé, cette Municipalité espère qu'elle sera approuvée par V. Altesse Royale. Dieu garde etc... Municipalité de Angra, le 24 Décembre 1827 etc..."<sup>43</sup>

On affirme dans ce document que le commerce de Terceira était *assez fragilisé*, c'est-à-dire le contraire de ce que déclarait le Commandant en chef Tovar, qui attribuait le développement du commerce et de l'agriculture dans cette Ile à l'intervention des Juifs. En réalité, l'activité des Juifs avait amélioré les conditions économiques, en portant cependant préjudice à quelques boutiquiers qui monopolisaient la vente d'étoffes et dont la Municipalité défendait les intérêts.

Le 25 Juillet 1827, il y eut un coup d'Etat à la suite duquel le prince Dom Miguel, régent du royaume avant la majorité de Dona Maria II, fut proclamé monarque absolu, et révoqua la Charte Constitutionnelle octroyée par Dom Pedro IV. La querelle entre l'absolutisme et le libéralisme se régla par les armes. Des partisans des deux systèmes avaient gouverné les Açores depuis l'arrivée des Juifs. Le Commandant en chef Araújo, chef du premier soulèvement libéral de Terceira, avait été remplacé par le Général Stockler, promoteur de la révolution absolutiste au cours de laquelle le Général Araújo fut sauvagement assassiné. Puis le général Albuquerque Tovar, successeur de Stockler, sera destitué par le second soulèvement de Angra. Le 15 Mars 1830, le comte de Palmela, président de la Régence, débarqua à Angra, précédé par le comte de Vila Flor dont la

principale mission était de reconquérir les autres Iles de l'Archipel pour le compte du gouvernement libéral basé à Terceira.

La Municipalité de Angra continua à faire des difficultés au commerce des Juifs même après l'installation de la Régence. Ainsi, une missive du Gouvernement du 9 Juillet 1831<sup>44</sup>, demande à la Municipalité pourquoi "leur refuse-t'on l'autorisation de vendre en leurs magasins". Sans réponse, une autre missive "ordonne au nom de la Reine, le 22 Juillet, que la Municipalité mentionnée rende compte immédiatement comme il le lui a été précisé"<sup>45</sup> Le 28 du même mois, nouvel ordre dans le même sens, "s'étonnant beaucoup de ce que la Municipalité manifeste une négligence aussi coupable dans l'accomplissement de la stricte obligation qu'elle a de satisfaire avec diligence et exactitude à toutes les ordonnances royales"<sup>46</sup>. La Municipalité ne répondra que le 4 Août 1831 en ces termes :

"Le 18 Mars, la Municipalité s'est vu spécifier, en raison du blocus qui guettait rigoureusement les côtes de cette Ile, d'accorder une franche liberté de vente à tous et quels que soient les marchands afin d'éviter le monopole que peu de vendeurs puissent exercer. Maintenant, que les circonstances sont différentes et qu'heureusement ces motifs n'existent plus, l'actuelle Municipalité estime qu'elle doit mettre en application sa décision du 19 Mai 1827"<sup>47</sup>

Par cet arrêté, déjà mentionné, la Municipalité d'Angra interdisait aux Juifs, la vente au détail. Cependant, comme ils rencontraient une protection appuyée de la Régence, les chicaneries municipales n'empêchèrent pas les Juifs d'exercer librement leur commerce.

Les documents cités ne nous laissent pas connaître tous les épisodes de la lutte des boutiquiers de Ponta Delgada et de Angra contre les négociants juifs<sup>48</sup>. Cependant, ils permettent de nous faire une idée du caractère de cette lutte qui a duré jusqu'aux premières victoires libérales et à ses incidents. Il est certain que les Juifs se sont maintenus pendant les guerres libérales, et il n'existe pas de tradition (familiale)<sup>49</sup> d'après laquelle ils auraient dû interrompre leurs affaires pendant la lutte entre Dom Pedro et Dom Miguel. Tant le libéral Araújo que les deux absolutistes qui lui ont succédé furent des défenseurs énergiques des Juifs contre les menées des Municipalités de Ponta Delgada et de Angra; ils

<sup>44</sup> Cette date contradictoire avec la suite des événements puisqu'il est écrit plus loin que le différend avec la municipalité s'est apaisé en 1830. NdT.

<sup>45</sup> Portarias da Regencia, fls 171.

<sup>46</sup> Portarias da Regencia, fls 173.

<sup>47</sup> Portarias da Regencia fls 171, verso.

<sup>48</sup> Le déménagement de la Mairie de Ponta Delgada et de ses archives, hors du bâtiment intéressant mais malheureusement ruiné de la "Praça Velha", dans la maison occupée actuellement de la rue Ernesto do Canto, explique le désordre relatif (de ces archives) et de la difficulté de savoir s'il peut encore y avoir des documents permettant d'éclairer le sujet. Les documents relatifs à la colonie juive de Terceira nous ont été aimablement fournis par le Dr. Luiz da Silva Ribeiro, célèbre écrivain de Terceira et secrétaire de la Municipalité de Angra do Heroísmo, à qui je veux manifester ici mes remerciements sincères.

<sup>49</sup> NdT.

<sup>41</sup> "Corregedor" = sorte de préfet. NdT.

<sup>42</sup> Préfet. NdT.

<sup>43</sup> Registo de Officios de 1826 à 1829, da Camara de Angra, fls 45.

estimaient qu'en les protégeant, ils contribuaient au bien-être économique des Iles. Jusqu'à l'apaisement de leur lutte contre la Municipalité, les Juifs ne furent victimes d'aucune agression<sup>50</sup>. Parfois un "miguelista" plus fanatique les menaçait de représailles futures, lorsque le roi Dom Miguel aurait vaincu les "pedreiros-livres", francs-maçons<sup>51</sup>, mais cela se bornait à des mots. §2> Mis à part une unique fois, où des *gens du métier* avaient tenté d'attiser la fureur publique contre eux. Des boutiquiers de Ponta Delgada organisèrent une violente manifestation de rues, engageant à cette fin les âniers (qui stationnaient en ce temps-là sur le Largo da Matriz<sup>52</sup> de Ponta Delgada) et qui allèrent lapider les vitres des maisons des israélites. Le fils de famille, Nicolau Antonio Borges de Bettencourt, un authentique libéral, officier supérieur de la Garde Civile, fit disperser l'émeute à coups de plat d'épée et la manifestation avorta. J'ignore la date de cet événement, dont j'ai souvent entendu parler lorsque j'étais enfant<2§<sup>53</sup>.

Après l'installation de la Régence à Terceira, au nom de la reine Dona Maria II, la situation des Juifs aux Açores finit par s'arranger définitivement avant même que Dom Miguel eût été vaincu sur le Continent. À cette époque, il y avait aussi à Lisbonne et en Algarve des commerçants juifs qui n'avaient pas rencontré de difficultés majeures dans leur carrière commerciale. Abrahão Bensaude put solliciter la nationalité portugaise auprès de la Régence ; celle-ci lui fut octroyée le 22 Novembre 1830 et son acte de naturalisation fut enregistré à la Mairie de Ponta Delgada le 14 Septembre de l'année suivante. À la même époque et dans les années qui suivirent, d'autres commerçants juifs seront aussi naturalisés. La situation était enfin normalisée.

La lettre de naturalisation d'Abrahão Bensaude est rédigée en ces termes :

"La Régence du Royaume de Portugal, Algarve et ses possessions, au nom de la Reine, fait savoir que, portant attention à ce que lui a sollicité Abraham Bensod (sic) originaire du Maroc, négociant établi en la ville de Ponta Delgada, sur l'Ile de São Miguel, et admettant d'après les informations du premier magistrat<sup>54</sup> de cette ville, elle trouve bon de le naturaliser en ces Royaumes et leurs Possessions, pour qu'il jouisse de toutes les franchises, honneurs et privilèges dont jouissent ses nationaux, avec la déclaration qu'il signera cependant au préalable dans la Mairie indiquée, par laquelle il reste compté parmi les sujets des dits Royaumes pour jouir des susnommés privilèges, honneurs et libéralités qui doivent lui appartenir comme telles. Cet acte sera accompli aussi entièrement qu'il est spécifié et sera valable, étant admis

que sa durée sera de plus d'un an, à moins d'un Ordre contraire.

"Il a payé cinq mille six cent reis<sup>55</sup> de droits dont se chargera leur trésorier à la feuille 7 du livre de recettes actuel, comme il a fait admettre par la reconnaissance en bonne et due forme qu'il a présenté.

"En assurance de quoi, cette lettre a été signée par les membres de la Régence au nom de Sa Majesté, et scellée avec le sceau des Armes Royales. Angra, le 22 Novembre 1830.

Comte de Vila-Flor; José Antonio Guerreiro; Joaquim Antonio Quevedo Pizarro; José Dionisio Sena.

"Emplacement du timbre.

"Lettre par laquelle la Régence des Royaumes de Portugal, Algarves et leurs Possessions l'A, pour le bien, au nom de la Reine, naturalisé dans les dits Royaume comme il est indiqué et déclaré dans celui-ci."

Pour que Votre Majesté voie, etc. Secrétariat d'Etat des Affaires du Royaume le 20 Novembre 1831.

Miguel Ferreira l'a fait écrire."

Une fois en possession de ce document qu'il avait été cherché à Terceira, Abraham Bensaude le présenta à la Mairie de Ponta Delgada :

"Devant ce Conseil Municipal a comparu Abrahão Bensaude négociant marocain, demandant qu'en vertu de son acte de naturalisation comme citoyen portugais dans ces Royaumes et leurs Possessions, qui fût montré par lui, en Conseil du 14 Décembre de l'an passé et dans lequel, et déjà enregistré à la feuille 161<sup>56</sup>, du livre 11 du Registre, cette Municipalité l'inscrive parmi les citoyens portugais en conformité avec le Diplôme Royal mentionné ci-dessus, pour pouvoir jouir, dans cette cité et dans les autres Possessions Portugaises, de toutes les libertés, privilèges, exemptions qui reviennent aux vassaux portugais : ce qui étant pris en juste considération par cette municipalité, l'acceptent et l'inscrivent parmi les citoyens portugais et ont signé avec les conseillers municipaux devant moi, Manuel Francisco Luiz Perreira, qui l'écrivit : - Abraham Ben-Saude<sup>57</sup> - Medeiros - Albuquerque - Nicolau Antonio Borges de Bt.<sup>58</sup> - Medeiros - Bessone - Paiva." <sup>59</sup>

Les Juifs avaient enfin réussi, après 13 années de lutte, à être acceptés comme citoyens portugais et l'avenir montra combien était injustifiée la mauvaise opinion qu'avaient d'eux, ceux qui leur avaient pertinemment nié les droits de citoyens. Ils collaborèrent, eux et leurs descendants<sup>60</sup>, au développement économique de cette Ile de São Miguel, en union avec les "micalenses" d'origine plus ancienne, avec qui ils tissèrent rapidement des liens de tous ordres. On doit à leurs efforts la quasi-

<sup>50</sup> "incomodos"

<sup>51</sup> Jeu de mots : pedreiros = partisans de Pedro, pedreiros-livres = francs-maçons. NdT.

<sup>52</sup> Largo da Matriz = Place de la Cathédrale. NdT.

<sup>53</sup> D'après F. Sequeira Dias, cet événement se serait produit en 1834 et aurait été réprimé par le Gouverneur Civil par crainte de réaction du Gouvernement Britannique car nombre des juifs açoriens étaient citoyens britanniques. NdT.

<sup>54</sup> "Corregedor". NdT.

<sup>55</sup> 5\$600 reis. NdT.

<sup>56</sup> Erreur; c'est à la feuille 179-180!

<sup>57</sup> Sans accent. NdT.

<sup>58</sup> Perreira était le secrétaire de mairie qui aurait rédigé la requête antijuive du 30 juin 1827 (voir plus haut); de Bettencourt devait être l'officier de la Garde Civile qui est intervenu lors de la manifestation anti-juive. NdT.

<sup>59</sup> Livro dos Acordãos (1829-1834), p106.

<sup>60</sup> pendant plus d'un siècle, qui s'est écoulé depuis le débarquement des pionniers de la communauté.

totalité du mouvement industriel qui a enrichi l'île de São Miguel et une grande partie de sa navigation, de son commerce et de son agriculture.

La communauté s'est agrandie peu à peu, au point qu'en 1848 il y avait 150 israélites parmi les habitants de São Miguel. Très tôt, des petites synagogues ont été installées, dans l'une ou l'autre des maisons particulières, jusqu'à ce que fût édifée l'actuelle synagogue. Un ancien *Sefer* (manuscrit du Pentateuque en caractères hébraïques sur parchemin) fut offert en 1832, à la synagogue (de la Rua da Louça)<sup>61</sup> par Abrahão Bensaude en mémoire de ses frères Jacob et José décédés pendant les premières années de son arrivée aux Açores<sup>62</sup>. En 1836, Abrahão Bensaude, son frère Elias, son beau-frère Isaac Zafrany, son cousin Salomão Bensaude, Salom Buzaglo, José Azoulay et Fortunato Abecassis acquirent une maison pour 1.000\$000 reis, dans la rue André das Bocetas, 16 (Rua do Brum), à Dona Vicencia Benedicta et à son fils Jacinto Monis Pereira da Camara et son épouse. Cette maison fut transformée intérieurement pour satisfaire aux besoins du culte. Dans une déclaration écrite du 7 Août 1843, ses fondateurs abandonnaient la part qui leur revenait ou à leurs héritiers, "pour que puissent l'utiliser au service de Dieu, tous les hébreux existants à présent et ceux qui viendront dans le futur sur cette île. Cependant, si par malheur... il arrivait qu'il n'y ait plus sur cette île, aucun hébreu qui puisse utiliser la dite synagogue, dans ce cas unique, la susdite sera confiée au consul de Sa Majesté Britannique<sup>63</sup>, qui la vendra aux enchères, envoyant le produit de la vente à l'ancienne synagogue portugaise de Londres, dénommée *Sohar-Hassamaim*, laquelle utilisera ces fonds à sa discrétion."<sup>64</sup> Abrahão Bensaude déclarait encore, qu'ayant dirigé les travaux, et étant créancier d'un solde, il s'estimait payé par les autres déclarants.

En 1853, il y avait aussi une petite synagogue à Vila Franca do Campo à São Miguel, où résidaient quelque 20 israélites. Sur l'île de Terceira, la communauté comporta jusqu'à 10 familles et trois petites synagogues en maisons particulières. À Faial, il y eut jusqu'à 8 familles qui possédaient une synagogue. Les autres îles des Açores étaient visitées occasionnellement par des négociants juifs de São Miguel, de Terceira et de Faial, et parfois l'un ou l'autre s'y fixa à demeure.

Dans l'île de São Miguel, il existe un cimetière juif privé depuis 1834(?) sur la commune de Santa Clara<sup>65</sup>, à la limite occidentale de la ville de Ponta Delgada. On y trouve 133 sépultures, dont celles de 13 membres de la

famille Bensaude. À Faial, il existe aussi un cimetière privé, acquis en 1852 par Salomão Bensabath, Salão Sabat et Abrahão Absdid, avec 15 tombes. À Terceira, depuis 1832, il existe un cimetière israélite avec 53 tombes, dans le Caminho Novo, sur la commune de São Pedro. Dans la Vila das Velas de São Jorge, deux juives de la famille Cohen de São Miguel sont enterrées dans le cimetière des Anglais. José Bensaude, frère d'Abrahão Bensaude est enterré dans la Vila de Santa Cruz da Graçiosa, près de Fort de Santa Catarina et pour finir, on dit que la tombe d'un certain Isaac Ben-Suzan se trouve dans l'île de Flores.

Les communautés juives des Açores se sont réduites avec l'évolution des conditions économiques de l'Archipel. L'égalisation des droits de douane avec ceux de la métropole a fait diminuer le commerce direct avec l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Amérique, d'où les Juifs importaient leurs marchandises. Ensuite, la décadence et la disparition du commerce des oranges, en appauvrissant la classe moyenne, eurent des conséquences (néfastes)<sup>66</sup> sur le commerce des étoffes, et ne purent rester dans ces îles que ceux qui reconvertirent à temps leur activité.

Vers 1870, les Juifs commencèrent à émigrer au Brésil et d'autres pays, à la recherche de terres où ils pourraient mieux assurer leur subsistance. Aujourd'hui<sup>67</sup>, la communauté "micalense" est réduite à 26 individus des deux sexes, généralement de niveau de vie modeste. On peut dire que les communautés de Terceira et de Faial ont disparu ; il n'existe plus qu'un seul hébreu dans celle-ci et trois ou quatre à Terceira. Une partie de la famille Bensaude demeure à São Miguel, où elle a généré des intérêts, parce que très tôt, elle s'est engagée dans la navigation et l'industrie. Dans les pages suivantes, nous nous intéresserons principalement à mon père et au rameau le plus ancien de la famille à laquelle nous appartenons.

À ce chapitre, dans lequel nous avons ébauché les difficultés auxquelles furent confrontés les Juifs lors de leur installation aux Açores, nous ajouterons les remarques suivantes : Confiants, sans aucun doute, dans l'atmosphère de fraternité humaine qui se propageait en Europe, les pionniers de la communauté hébraïque espéraient rencontrer à São Miguel et dans les autres îles un climat propice où ils s'emploieraient à leurs affaires. Cependant, les Açores, isolés au milieu de l'Atlantique, et de ce fait soustraits à l'influence des nouvelles aspirations sociales, n'avaient pas suivi le mouvement ; on n'y éprouvait pas l'aspiration générale des peuples à l'émancipation. On vivait encore dans cet archipel dans des conditions semblables à celles, établies lors de la colonisation insulaire. Le peuple, sobre, travailleur et soumis, était totalement inculte et "dominé par un clergé, systématiquement opposé aux idées neuves dans lesquelles il ne voyait que les exagérations anti-

<sup>61</sup> Loiça. Voir chapitre III. NdT.

<sup>62</sup> Pour plus de détails, voir au chapitre III. NdT.

<sup>63</sup> L'implication du consul britannique s'explique par le fait que de nombreux juifs açoriens (pas les Bensaude) venus de Gibraltar, étaient de nationalité britannique. NdT.

<sup>64</sup> Écriture du 7 Août 1843. Registres du notaire Luiz M. de Morais.

<sup>65</sup> En 1834, Luiz Carreiro da Camara Coutinho de Castro céda une "quarte" et huit aunes et demie (uma quarta e 8 e meia varas(?)) de terre à Santa Clara, pour ce cimetière, (Écriture du 29 Novembre de cette année). Voir la note en marge sur le Registre n°8 de la Municipalité de Ponta Delgada. je soupçonne que la date de 1834 de cette note est erronée pour ce qui est de l'avant-dernier chiffre, car sur la tombe de Jacob Bensaude qui se trouve dans ce cimetière, on a gravé 1826 comme date de sa mort.

<sup>66</sup> NdT.

<sup>67</sup> 1936 NdT

religieuses de la Révolution Française." "La noblesse orgueilleux, quasi analphabètes, qui passaient leur temps, désœuvrés et complètement étrangers aux choses de l'esprit... La lecture était un fruit défendu à ces esprits incultes... Les nouvelles doctrines rencontraient sûrement en eux la résistance instinctive de l'esprit de caste qui voyait en elles une attaque contre leurs prérogatives de classe privilégiée" <sup>68</sup>. La révolution de Porto de 1820 tira les "micalenses" de cet engourdissement séculaire. Les hommes du peuple n'étaient à peine plus que des serfs de la glèbe, et les héritiers, détenteurs de presque toute la propriété territoriale, à peine moins que des seigneurs féodaux.

Dans une telle ambiance, quasi médiévale, il persistait des légendes qui résultaient d'une campagne de diffamation systématique et représentaient les Juifs indistinctement, comme des êtres pervers et abominables. Il était naturel que la classe dirigeante les considérât comme des hôtes indésirables, surtout depuis que des commerçants locaux avaient répété et rafraîchi ces légendes, dans leurs pétitions au Conseil Municipal. Ce serait donc une erreur d'attribuer à une méchanceté délibérée des municipalités de Ponta Delgada et de Terceira, la résistance qu'elles tentèrent d'opposer pendant des années à l'installation des Juifs dans ces Iles. Certains des conseillers municipaux, sinon tous, étaient des patriotes dévoués qui, à leur manière, pensaient servir au mieux leur pays natal, et auxquels certains rendirent des services importants. Dans leur prévention contre les Juifs et en essayant d'éviter qu'ils s'installent, ils pensaient défendre ces Iles contre un fléau. Ils durent assez vite reconnaître leur erreur, car passée la période de ces luttes, les habitants de São Miguel, quel que soit leur niveau social, ne manifestèrent jamais plus d'hostilité contre la communauté israélite et, on peut en dire autant des autres Iles des Açores. §2§

L'éducation libérale des açoriens progressa insensiblement pendant les années de lutte entre les municipalités successives et les Juifs opiniâtres qui ne se laissaient pas expulser. Après les premières victoires du libéralisme aux Açores, les Juifs purent enfin goûter l'atmosphère de tolérance et de liberté, à laquelle ils aspiraient. Ils purent manifester sans réserve l'attachement traditionnel au Portugal et pour les terres péninsulaires que leurs ancêtres avaient gardées vivaces durant les longs siècles de persécution et d'opprobre.

était constituée, dans sa majorité, de fils de famille

---

<sup>68</sup>Faria e Maia, op cit., pag.50-51.

## III

## MES GRANDS-PARENTS PATERNELS

Les documents concernant mes grands parents paternels sont rares et lacunaires. Ils ne couvrent pas l'ensemble de leur vie. Je les ai complétés par mes souvenirs d'enfance et par les traditions familiales.

L'origine de notre nom de famille est le premier point sur lequel les informations précises nous manquent. Hassiboni est le nom que l'on retrouve sur les documents hébraïques. D'après une tradition floue, mon grand-père aurait adopté le nom de son parrain<sup>1</sup>, Ben-Saude (écrit en 2 mots). Celui-ci aurait peut-être été le protecteur de la famille après le décès de mon arrière grand-père, Juda. §1§ Hassiboni pouvait être un sobriquet, car Ben-Saude n'est pas un nom rare chez les juifs marocains. D'après un érudit hébraïsant<sup>2</sup>, Hassiboni signifierait *le Teinturier*. Dans ce cas, il s'agirait d'un sobriquet lié à la profession d'un ancêtre. Cependant, un neveu de mon grand-père, Mimão Bensaude, venu lui aussi à São Miguel, avait l'habitude de dire que son nom de famille était Hassiboni et que Bensaude était un nom d'emprunt. Ce qui est sûr, c'est que la famille utilise deux noms distincts : Hassiboni dans les documents hébraïques et Bensaude dans la vie courante. Ce dernier figure dans presque tous les documents portugais, il était non seulement employé par mon grand-père mais aussi par les parents qu'il avait attiré aux Açores, quelques années après son installation à São Miguel.

§2>Abrahão Bensaude est né à Rabat en 1790, fils de Juda Hassiboni ou Ben-Saude et de Reina Marache<sup>3</sup>.<2§ §1>Mon arrière grand-père, Juda, est mort laissant sa veuve avec cinq enfants mineurs et en grandes difficultés pécuniaires<sup>4</sup>. Mon grand-père, Abrahão, était l'aîné. Il racontait qu'en ce temps-là, il avait exercé le métier d'aide maçon pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses frères. Il retira peut-être de cet apprentissage, des compétences en travaux publics qui lui furent utiles plus tard lorsqu'il construisit sa maison dans la rue de Santa Luzia à Ponta Delgada, puis pour l'aménagement de la synagogue de cette ville située dans l'actuelle Rua do Brum. Ces deux ouvrages sont sans luxe mais de très bon goût.<1§

Abrahão Bensaude épousa Ester Amiel née à Casablanca en 1804. Elle venait d'une famille de négociants en céréales connus dont la société existait encore il y a peu

d'années. Ma grand-mère a débarqué à São Miguel en 1825, accompagnée de Joaquim, son fils aîné âgé de 6 ou 7 ans<sup>5</sup>, ainsi que de sa belle-mère. Les frères de mon grand-père, Jacob, José et Elias ainsi que leur cousin Salomão Bensaude, sont sans doute arrivés plus tôt à São Miguel. Sa sœur Raquel qui était mariée avec Isaac Zafrany, est venue du Portugal beaucoup plus tard. Tous sont arrivés sans ressources, certainement confiants dans le soutien d'Abrahão Bensaude. Il m'a raconté lui-même plusieurs fois qu'il s'était employé avec ténacité à défendre ses coreligionnaires, à installer ses frères et ses parents venus sur son invitation, tenter fortune aux Açores. Il les avait placés dans les principales îles de l'Archipel, pour leur garantir des bonnes conditions d'existence.

Nous ne connaissons l'activité de mon grand-père pendant les premières années, qu'à travers ses requêtes auprès de la Municipalité de Ponta Delgada, dans lesquelles il se présente toujours comme négociant en tissus. Les affaires des négociants hébreux devaient avoir pris de l'importance et être avantageuses non seulement pour eux mais aussi pour l'Archipel. Ce qui explique la protection accordée aux nouveaux venus par les Commandants généraux des Açores, et le témoignage du Général Tovar sur leur participation à l'amélioration de l'économie des Iles<sup>6</sup>.

Il est certain que mon grand-père a joué un rôle prépondérant dans la longue lutte contre le Conseil municipal de Ponta Delgada. Il apparaît toujours comme le premier signataire des différentes requêtes. Il était la tête pensante, non seulement du fait de sa pondération et de son intelligence, mais aussi parce qu'il avait très tôt appris le Portugais, qu'il écrivait avec facilité et presque correctement. Sa calligraphie, très régulière et personnelle, révèle une nature intelligente, honnête et de bon goût.

En 1825<sup>7</sup>, Jacob Bensaude, frère d'Abrahão, s'est associé à Arão Benayon, un des pionniers de la communauté. Abrahão leur a fourni une certaine quantité de tissus pour qu'ils fondent à Terceira une maison de commerce, mais il leur imposa le cousin, Salomão Bensaude, comme homme de confiance, à qui ils payeraient les "honoraires de sa compétence". Cette entreprise, dont le siège était à Angra, portait l'appellation Jacob Bensaude, Arão & Cie, bien que le premier continuasse à habiter São Miguel. Benayon s'engageait à envoyer le produit de la vente des tissus à São Miguel ou à Lisbonne à l'allemand Ernesto

<sup>1</sup> Dans la tradition juive, le parrain ("sandak") est celui qui porte le garçon pendant la circoncision, il s'agit souvent d'un oncle ou du grand-père. Mais lorsque qu'il s'agit d'un étranger à la famille, c'est un honneur qui indique de profonds liens d'amitié. NdT.

<sup>2</sup> Le Dr Jahuda, ancien professeur de langue et littérature hébraïques de l'Université de Madrid.

<sup>3</sup> Elle est morte à São Miguel dans la maison de José Bensaude, en 1865 à l'âge de 100 ans.

<sup>4</sup> Les populations du Maroc ont été décimées par deux épidémies en 1798-1800 et en 1818-1820. NdT.

<sup>5</sup> Comme elle devait avoir 21 ans, on en déduit qu'elle s'était mariée à 14 ans ! NdT.

<sup>6</sup> Voir chapitre 2. NdT.

<sup>7</sup> date estimée par déduction du contexte, le texte portugais parle de "la même année" faisant référence à l'arrivée d'Ester Amiel. NdT.

Biester, banquier d'Abrahão Bensaúde. En 1826, au bout de la première année, Benayon n'ayant pas présenté les comptes, Jacob chargea Salomão Bensaúde de procéder à la saisie des tissus et marchandises à Terceira si nécessaire, pour obliger l'associé à rendre ses comptes comme prévu dans le contrat. Ce ne fut pas nécessaire, parce que Benayon paya ce qu'il devait. À travers ces comptes, on découvre que la firme vendait des tissus de São Miguel ou importés de Lisbonne, qu'elle avait exporté du maïs à Lisbonne consigné chez Ernesto Biester et, deux mille caisses d'oranges à Londres à Abrahão Bensaúde qui s'y trouvait à ce moment-là. Il semble qu'il avait pour objectif d'acheter des tissus en Angleterre pour son commerce açorien et de vendre les oranges sur le marché londonien. D'après deux lettres que j'ai en ma possession, l'adresse d'Abrahão à Londres en 1826 était : Castle Street, Houndsditch, near Bury Street, St. Mary Axe.

Cette année-là, Jacob Bensaúde décédait à São Miguel âgé de 28 ans et la société qui exploitait le marché de Terceira dut être dissoute<sup>8</sup>. §3>D'après l'inventaire judiciaire, le legs de Jacob Bensaúde, qui figurait comme associé commanditaire de la firme s'élevait à 8:689\$000 reis, une somme représentée en étoffes diverses<3§. La date de son décès est connue<sup>9</sup> par un contrat de "trait" fait à Ponta Delgada, dans lequel Reina désigne Abrahão, pour la représenter dans la liquidation de l'héritage de son fils, Jacob. Par un autre acte de 1828, Abrahão transfère<sup>10</sup> ladite procuration à Elias, son plus jeune frère, alors présent à Terceira, pour liquider avec Salomão Bensaúde, "résidant habituellement dans cette île", toutes les affaires de la société Jacob Bensaúde, Arão & Cie. Elias rencontre Salomão à Graciosa, ce dernier lui dit ne pas pouvoir rendre des comptes immédiatement, ayant laissé à Terceira les documents nécessaires et cette île "étant en révolution". Salomão demande un délai de quatre mois, sous réserve que Terceira redevienne "communicable". §3§

Il n'existe aucun document indiquant que Salomão ait rendu ces comptes. D'après ce que j'ai souvent entendu dire, mon grand-père l'en aurait dispensé, à la condition de s'associer au jeune Elias. J'ignore si cette tradition se réfère à la société de Jacob avec Benayon ou quelque'autre affaire dont nous n'avons pas entendu parler, ce qui me semble peu probable. Quoi qu'il en soit, ce fut par cette contrainte de mon grand-père et par l'abandon d'une dette en faveur de son cousin et de son frère que s'est constituée la société S.Bensaúde & Cie avec Salomão et Elias comme associés. Cette société fut dissoute plus tard, lorsque Elias s'installa à Faial et Salomão à São Miguel. §4§ Mon grand-père avait facilité l'entrée de son frère Elias et de son cousin Salomão dans le commerce açorien, dans lequel ils se taillèrent tous les deux de belles situations. Ils n'avaient pas eu, comme mon grand-père, des charges de famille dès le début de leur existence.

Tous deux se marièrent tard. Salomão, déjà marié au Maroc, était divorcé de sa première femme, parce qu'elle n'avait pas voulu l'accompagner aux Açores, et il s'était remarié avec Esther Nathan, une anglaise, dont Elias épousa la plus jeune sœur, Raquel. Abrahão Bensaúde II, fils de Salomão et filleul<sup>11</sup> de mon grand-père, épousa la fille aînée d'Elias, Emilia. §4> En 1873, après la mort des deux cousins, les maisons de São Miguel et de Faial furent de nouveau réunies pour constituer l'actuelle société Bensaúde & Cie qui se développa considérablement, au fil des ans, sous l'habile direction d'Abrahão Bensaúde II, se transformant en l'une des plus grosses entreprises portugaises. Après que la société eut pris son nom actuel, le siège fut transféré à Lisbonne, les établissements de Faial et de São Miguel étant conservés comme filiales aux Açores. Lorsque Emilia mourut, elle laissait quatre enfants, Walter, Helena, Henrique et Cecilia, les deux derniers étaient mineurs. Walter demeura gérant de l'établissement de Faial et, à sa majorité, Henrique prit la direction de celui de São Miguel. La veuve d'Elias fut la tutrice de Cecilia et mon père, José Bensaúde, le co-tuteur <4§.

José, un autre frère de mon grand-père, est aussi mort très jeune. Je n'ai pas pu m'assurer de la date de son décès survenu à Graçiosa, entre 1827 et 1832. Le 14 Février 1827, son nom apparaît sur un acte<sup>12</sup>, comme interprète de sa mère qui comprenait mal le Portugais ; et il a dû mourir avant 1832, puisque cette année-là, mon grand-père a offert un Sefer<sup>13</sup> en mémoire de lui et de Jacob, à la Synagogue de Ponta Delgada (de la rue da Loiça). Il a été enterré dans la ville de Santa Cruz de Graçiosa près du château de Santa Catarina, dans un petit enclos muré. Les documents de la Mairie, pouvant nous renseigner, n'existent plus, mais il reste dans cette ville, une tradition suivant laquelle un juif aurait été enterré, il y a un siècle, dans le lieu susmentionné.

D'après ce que j'ai entendu raconter dans mon enfance, l'un de ces deux frères de mon grand-père, sans doute Jacob, serait mort de tuberculose, après s'être affaibli à bord d'un voilier, en s'abstenant de manger pendant plusieurs jours, la nourriture du bord qui n'était pas "cachère". L'autre aurait été contaminé en se servant du linge laissé par son frère. Elias est mort relativement jeune, à 61 ans, épuisé par ses efforts pour conquérir une situation indépendante, ne s'épargnant, ni l'inconfort, ni les dangers, des voyages en bateau à voile entre les Îles. Seuls Abrahão et Salomão sont décédés plus vieux, mais, à un âge moins avancé que leurs enfants et que celui, déjà atteint, par le petit-fils d'Abrahão Bensaúde qui écrit ces lignes<sup>14</sup>.

Je n'ai trouvé aucune information sur mon grand-père entre 1827 et 1832. Si ce n'est qu'en 1830, Abrahão Bensaúde s'en est allé à Terceira demander sa naturalisation à la régence de Dona Maria II.

Un livre de commerce commencé en 1833 nous apprend que cette année-là, mon grand père était associé à Ricardo

<sup>8</sup> Il est enterré dans le cimetière de Santa Clara, à São Miguel. cf chapitre II. NdT.

<sup>9</sup> le 11 Février 1826.

<sup>10</sup> "subestabelece" NdT.

<sup>11</sup> "afilhado" peut aussi se traduire par protégé. NdT.

<sup>12</sup> notarié? NdT.

<sup>13</sup> Parchemin roulé de la Thorah. NdT.

<sup>14</sup> 80 ans en 1936. NdT.

Halloran qui, d'après le nom, devait être probablement écossais. La société fonctionnait avec comme raison sociale R.Halloran & Cie<sup>15</sup> et son siège était à Ponta Delgada. Cette maison réussit à avoir une grande activité commerciale : elle négociait des marchandises en gros et au détail, elle possédait des barques pour le chargement et le déchargement des navires<sup>16</sup>, vendait des ancres, des câbles, du goudron et d'autres articles nécessaires pour la marine à voile ; elle négociait des objets en fer, de la vaisselle, du bois de São Miguel et du Brésil, des vins, du blé et des oranges, etc. ; elle faisait des affaires dans les îles de Santa Maria, Faial et Terceira, exportait vers Lisbonne, Porto, Gibraltar, Londres, Bristol, Rio de Janeiro, etc. De ce même livre, on déduit qu'elle avait des relations commerciales avec diverses personnes de grand renom à São Miguel, parmi lesquelles, je cite les suivantes à titre de curiosité : Nicolau Maria Raposo do Amaral, qui légua sa fortune à ses descendants ; William Harding Read consul général d'Angleterre à Ponta Delgada qui sauva la vie de plusieurs libéraux pendant les guerres de Dom Pedro et de Dom Miguel ; Thomas Hickling, vice-consul américain, homme cultivé et de bon goût, amoureux de la vallée de Furnas, où il édifia la propriété du "Tanque", qui appartient aujourd'hui au marquis "da Praia e Monforte"<sup>17</sup> ; le révérend Brand, pasteur protestant de la colonie anglaise de São Miguel, dont il existe des descendants sur le Continent ; le Dr. Nesbit, médecin de la colonie anglaise de Ponta Delgada, bâtisseur de la belle propriété du "Pico do Salomão", appartenant aujourd'hui à mon neveu Vasco Bensaude et connu en ce temps-là comme le "Pico de Nesbit"<sup>18</sup>, etc. La société R.Halloran & Cie a été dissoute vers 1840, avec de grosses pertes pour mon grand-père, en raison de la faillite d'un frère de son associé, établi à Londres, dans les affaires duquel, le Halloran de São Miguel aurait eu des intérêts. La fortune de mon grand-père fut passablement ébranlée, pas uniquement en raison de ce contretemps, mais aussi d'un autre dont il fut victime à cette époque. Son fils, Joaquim, qui avait alors entre 20 et 21 ans, en fut la cause involontaire. C'était un garçon entreprenant et intelligent, qui déjà à cette époque semble avoir été initié avec succès à la vie commerciale et possédait un peu de fortune personnelle. Avec l'aide de son père, il avait chargé un voilier de marchandises qui, si je me souviens bien de ce que j'ai entendu raconter, étaient destinées à l'exportation vers Madère. Le navire paré à sortir, était dans le mouillage de Ponta Delgada. Celui-ci était alors très peu abrité et dangereux (la jetée

actuelle n'a été construite que beaucoup plus tard). Au moment de hisser les voiles, une de ces violentes tempêtes de la mer des Açores se leva et projeta le navire sur la côte. Il fut réduit en miettes, dont certaines furent poussées par ironie du sort, dans la sente qui donnait accès à la mer en face de la prison de l'ancienne Mairie (l'Avenida Antero de Quental n'existait pas encore). Cette sente aboutissait vers l'Est sur la maison de mes grands-parents, aujourd'hui transformée en inélégant dépôt de charbon de l'"Azores Coaling Co.". Ni le navire qui appartenait aussi à mon oncle et à mon grand-père, ni le chargement n'étaient assurés, la perte fut donc totale.

Dans l'une des rares lettres écrites par Joaquim à mon père, datée du 14 Mai 1853, j'ai trouvé une allusion à ce triste incident. Il écrivait qu'il ne pouvait retenir ses larmes en pensant à ce malheur, très grand en effet, pas uniquement du fait des dommages matériels, mais surtout parce qu'il avait déclenché une profonde dépression chez mon grand-père, le privant de la confiance et de l'initiative qui le caractérisaient les années précédentes, lorsqu'il soutenait sa mère, sa femme et ses enfants, protégeait ses proches et faisait des économies. Mon grand-père ne réagissait plus assez contre les graves difficultés de sa situation, comme on le déduit d'une autre lettre du même fils écrite de Cametta (Pará) le 17 Décembre 1845. On y lit que Joaquim était au courant de la passivité et du découragement dans lesquels était tombé son père :

"Mon cher Père<sup>19</sup>, quand vous écrirez, je voudrais toujours savoir comment vont vos affaires ; je me permets toujours de vous dire qu'une personne arrêtée ne fait rien - je sais bien que je ne suis rien pour donner des conseils à qui m'a donné la vie, mais je sais que mon Père me pardonne."

En une autre lettre de 1847 il écrit encore du Pará :

"Je me réjouis beaucoup de ce que mon Père me dit qu'il pense recommencer sa vie, Dieu veuille qu'il l'ait réalisé." Et plus loin, "Sur ce que mon cher Père me dit de l'ingratitude des cousins et oncles etc..."

Et encore dans une autre de Novembre 1848, il lui écrit : "Je me suis beaucoup réjoui d'apprendre la réussite du mariage de mon oncle Elias en lui souhaitant (au père) mes sincères et cordiales félicitations ainsi qu'à la petite (Emilia) que Dieu la protège... Je n'ai pas écrit à mon oncle parce que je lui ai déjà écrit une fois et il ne m'a pas répondu sans doute était-il occupé par ses affaires, ou craignait-il qu'en répondant à ma lettre, je ne l'importune avec quelque requête."

De ces transcriptions, on conclut que mon grand-père a tenté de reprendre sa vie active au moins une fois. Il aurait demandé l'appui de son frère et de son cousin, dont il avait été le protecteur affectueux, mais qu'ils le lui auraient refusé, peut-être parce que dans cette dure lutte pour la vie, ils avaient perdu le sens de la famille, si vivace chez mon grand-père, et dont ils avaient profité ; ou bien jugeaient-ils que l'ancien lutteur n'aurait déjà plus assez d'énergie pour recommencer la vie de labeur des premières années à São Miguel. Malgré cela, Abrahão Bensaude maintint toujours de bonnes relations avec son frère Elias, le benjamin de sa famille. Bien que très petit,

<sup>15</sup> le nom de mon grand-père ne figure pas dans celui de la société, sans doute pour échapper aux difficultés créées par la municipalité au commerce des juifs.

<sup>16</sup> qui restaient au mouillage et ne pouvaient accoster en absence de jetée. NdT.

<sup>17</sup> Le roman d'Eça de Queiros "Os Maias" raconte l'histoire des enfants de Pedro da Maia et de Maria Monforte. On remarquera que Maia e Monforte sonne comme Praia e Monforte. D'autre part, il est écrit que le père de Maria Monforte était originaire des Açores et qu'il avait été rencontré à la Havane par un chargé d'affaire de la maison "Taveira" qui développait la culture du tabac dans les Iles. NdT.

<sup>18</sup> en 2000, cette propriété appartient aux petits-enfants de Vasco Bensaude, neveu d'Alfredo Bensaude. NdT.

<sup>19</sup> "Pay". NdT.

je me souviens encore de la cordialité avec laquelle, bien des années plus tard, mon grand-père recevait l'oncle Elias lorsqu'il venait à la maison rendre visite à sa mère, mon arrière grand-mère, déjà très âgée. Les relations ne cessèrent complètement qu'avec Salomão Bensaude.

La rupture se produisit après 1839, puisque Abrahão, le plus jeune fils de Salomão était né le 7 juillet de cette année et que mon grand-père en avait été le parrain<sup>20</sup>. Il est plus que probable que l'origine de la rupture était "l'ingratitude des cousins et oncles" à laquelle Joaquim faisait allusion dans sa lettre. La rupture s'étendit à tous les membres des familles d'Abrahão et de Salomão Bensaude. En 1845, mon père avait dix ans et il était le compagnon et l'ami d'enfance de Salom, le fils aîné de Salomão. La rupture aurait donc eu lieu entre 1845 et 47. En 1845, Abrahão II était encore trop jeune pour se joindre à mon père. Les relations avec Abrahão II ne se nouèrent que beaucoup plus tard, alors qu'ils étaient devenus tous les deux des hommes mûrs.

Après l'échec de sa tentative de recommencer sa vie, mon grand-père renonça au commerce, se contentant des modestes avoirs qui lui restaient après ses catastrophes économiques. Il possédait sa bonne maison de la Rua de Santa Luzia (où il habitait avec sa famille déjà en 1839), il avait une propriété assez grande aux Arrifes et une autre plus petite à Faja. Il vendit le grand magasin qu'il possédait Rua dos Clérigos, à Graça, pour payer ses dettes, mit en location les magasins au rez-de-chaussée de sa maison d'habitation et vécut principalement des rentes de ses orangeries. Il devint un contemplatif, ce pourquoi, il avait des dispositions naturelles. Il se transforma en un lecteur assidu des Saintes Ecritures, comme beaucoup de juifs, pour qui la Bible et ses commentaires infinis sont le seul monde dans lequel ils vivent. Je l'ai connu lisant toujours beaucoup ses livres hébraïques. Il donnait des leçons gratuites aux enfants de la communauté, surtout à ses petits-enfants, et déambulait silencieusement dans le vaste couloir de sa maison avec vue sur la mer, s'accoudant longtemps au rebord de la fenêtre, le regard fixant les vagues, fumant son cigare et absorbé dans ses pensées.

Une autre déception assombrit encore plus l'existence de mes grands parents : le 11 Février 1854, leur fille Raquel épousa un compagnon et ami de mon père. Ils appartenaient tous deux aux groupes de jeunes poètes qui avaient surgi dans le milieu "micalense" après l'arrivée de Castilho<sup>21</sup> en 1847, à São Miguel. Il s'appelait José Maria do Couto Severim<sup>22</sup>. Mais comme il était catholique et qu'il n'y avait pas de mariage civil dans la législation portugaise, le mariage dut être précédé d'une renonciation publique de la religion de ses pères par la fiancée. Pour une famille juive de cette époque, la conversion d'une fille intelligente et belle qui était l'orgueil de la famille, constituait un événement aussi tragique que si la mort l'avait frappée. La religion traditionnelle était un héritage précieux et vénéré,

conservé à travers des persécutions séculaires, pour être transmis intact aux descendants. Maintenant que personne ne les persécutait pour leurs croyances, la conversion de ma tante représentait pour mes grands parents un acte de folie perverse et impardonnable. À 19 ans, mon père pensait de même ; il était révolté par la charge de tristesse que ce mariage apportait à mes grands parents ; il envisagea de se battre en duel avec le mari de sa sœur. Guilherme Read Cabral<sup>23</sup>, ami des deux et témoin du mariage de ma tante, empêcha cette folie. Ils se réconcilièrent plus tard, parce que mon père avait toujours eu une grande tendresse pour sa sœur, Raquel. Comme le mariage s'était réalisé contre la volonté de mes grands parents, la fiancée dut être sortie de leur maison par les autorités judiciaires.

Bien que très attachée à son mari, ma tante n'a pas été heureuse. Peu de mois après le mariage, José Maria Severim écrivait à mon père :

"Raquel, au milieu des plaisirs et des chagrins, a une pensée fixe qui lui fait mal et la tourmente, et me consume- moi aussi : C'est la "saudade", la nostalgie de sa mère <sup>24</sup>". Ils eurent une fille et peu d'années après, en Septembre 1865, José Maria do Couto Severim mourut de la tuberculose, laissant sa veuve et sa fille dans le dénuement. Après la mort de son mari, ma tante retourna vivre quelque temps chez ses parents, surtout grâce au grand cœur de mon grand-père. Ma grand-mère, qui était une femme austère pour qui le sentiment du devoir l'emportait sur les autres, la reçut comme une étrangère, plus que comme une fille : sa fille était morte à ses yeux. En 1856, deux ans après la tragédie du mariage de ma tante Raquel, mes grands-parents furent de nouveau frappés par le malheur. Ce fut la plus grande douleur de leur vie. Mon oncle Joaquim qui avait émigré au Brésil, sans doute vers 1840, avait établi une maison de commerce dans la ville d'Oeiras, à huit jours du Pará. C'est pourquoi, il visitait de nombreuses autres cités. En ce temps-là, l'intérieur du Brésil était une brousse<sup>25</sup> sauvage et inhospitalière, comme le montre les lettres de ce garçon sympathique.

Mon père se souvenait de son frère aîné avec nostalgie<sup>26</sup> jusqu'aux derniers jours de sa vie, bien qu'il n'eut que 4 ou 5 ans lorsque Joaquim lui avait fait ses adieux avant d'émigrer, le prenant dans ses bras et fondant en larmes. Le passage suivant d'une lettre à mon grand-père donne un aperçu de ce qu'était sa triste vie au Brésil :

"Oh mon cher Père, quel labeur !... Mais il n'y a pas que le travail, c'est aussi la faim qui me tenaille. Crois-moi, il m'arrive de passer 8 à 10 jours sans manger de nourriture fraîche, car ce que l'on mange ici, c'est une variété de poisson qu'ils appellent le *piracurú*, qui donne la nausée rien qu'à le voir. Ne parlons pas du pain, depuis que j'ai quitté Pará, je n'en ai pas mangé plus de 6 fois, mais je supporte tout pour voir si je peux être ce que j'ai déjà été et j'affronte tout avec bonne humeur. Ce

<sup>20</sup> "padrinho" = parrain ( ?)

<sup>21</sup> Antonio Feliciano de Castilho, écrivain aveugle connu, 1800-1875. NdT.

<sup>22</sup> membre du *Gremio Trovador* comme José Bensaude, voir chapitre 4. NdT.

<sup>23</sup> autre membre du *Gremio Trovador*, voir chapitre 4. NdT.

<sup>24</sup> elle se languit de sa mère. NdT.

<sup>25</sup> "sertão" NdT.

<sup>26</sup> "saudade" NdT.

qui me coûte le plus, c'est la nostalgie<sup>27</sup> dévorante de mes Parents et de mes frères."

Dans la même lettre, écrite de Cametta, on trouve les mots suivants:

"Dans peu de temps nous aurons le plaisir de nous revoir. Que mes chers Père et Mère laissent le vent souffler un peu en poupe et soudain, ils me verront là, si Dieu le veut<sup>28</sup>."

L'année d'avant, en 1844, ses espérances semblaient se réaliser, car il écrivit à son père :

"Aujourd'hui, je suis établi dans la ville d'Oeiras, comme c'est un lieu où l'on ne peut garder beaucoup d'argent, je souhaite que mon cher Père me fasse dire s'il veut bien se charger de garder quelque chose que je vais expédier d'ici..."

Ses affaires, qui semblaient bien engagées, se montrèrent moins prospères. Son père et ses frères lui demandèrent d'abandonner le Brésil et de rentrer près de la famille.

Joaquim répondit qu'il ne reviendrait pas tant qu'il n'aurait pas épuisé tous les moyens de refaire sa vie. "Je ne rentrerai, écrit-il, que lorsque j'aurais détrompé la malchance qui me poursuit sans répit."

Dans une autre lettre du 17 Juin 1855, il félicite mon père pour son mariage et pense qu'il ne peut pas encore venir "faire une visite à la famille et tuer ses nombreuses nostalgies"<sup>29</sup>. Six mois plus tard, il mourut à Pará ! La triste nouvelle fut transmise aux grands parents par un certain Elias Abudarham, sans doute d'une famille hébraïque établie à Madeira.

"À la fin, il est resté au lit dix jours avec un maudit choléra qui s'est compliqué de la maladie de foie qui l'a toujours affecté".

Mon oncle Joaquim est mort le 8 Février 1856 à 37 ans, un peu moins d'un mois avant ma naissance. Sa mort fut le coup de grâce dans l'existence tourmentée de mes grands-parents. Sa mémoire a été conservée religieusement par eux, par ses frères et même par moi, qui entendit parler dès l'enfance, de cet oncle adoré par toute la famille et sans cesse remémoré avec de profonds regrets.

Ma tante Helena, sœur aînée de mon père, a dû se marier vers 1846 avec Maïmon Bensaude (Mimão en portugais), arrivé en je ne sais quelle année à São Miguel, où il s'adonna sans succès au commerce de tissus. Il a dû se ruiner vers 1866, causant de nouveaux préjudices à mon grand-père, et se faisant héberger ensuite dans la maison de ses beaux-parents avec sa femme, un fils et deux filles. Ils eurent un fils, Arão (1847-1889).

Jacob, l'autre fils de mes grands-parents, fut pendant des années l'homme de confiance de l'oncle Elias, qui, bien qu'établi à Faial, conservait quelques affaires à São Miguel, où il venait régulièrement, non seulement pour s'en occuper mais aussi pour rendre visite à sa famille, qui habitait sur cette Ile. Jacob abandonna la maison de l'oncle pour se marier en 1857 avec une fille de José Azulay, établi dans la rua do Frade avec une maison de tissus. Il se brouilla rapidement avec la famille de sa femme, s'établissant à son compte dans la même branche

de commerce. Ce frère de mon père, qui était mon parrain, a toujours été très gentil avec moi. Il ne l'était pas cependant avec tout le monde ; il avait un caractère capricieux et violent quoique dans le fond il était affectueux. Son mariage, et son manque de bon sens, le rendirent malheureux. Sa femme lui causa de profondes déceptions ; elle ne sut pas éduquer ses enfants, ni créer pour son mari un foyer supportable. La vie de ce malheureux oncle s'écoula en alternatives d'optimisme et de déprime, il mourut pauvre, laissant sa famille dans une situation précaire.

Mon père, dernier enfant de mon grand-père, s'est marié en 1855 à 20 ans avec Raquel Bensliman, qui en avait 19. Ni l'un ni l'autre n'avait de biens de fortune; ils s'en allèrent aussi habiter dans la maison de mes grands parents paternels, où naquirent leurs deux premiers enfants : Alfredo qui écrit ces notes et Joaquim, de trois ans plus jeune, né en 1859.

À partir de 1840, la famille de mes grands-parents fut victime d'une série d'accidents douloureux, qui l'ont fait tomber peu à peu en une décadence croissante. Vers la fin de sa vie, ses difficultés financières s'aggravèrent du fait l'extension de la maladie des orangers, qui rognait leur faible rapport.

Mon grand-père est mort le 30 décembre 1868, il avait 78 ans. Ma grand-mère lui survécut douze ans, décédant en 1880 à 79 ans. Grâce à l'insistance de mon père auprès de ses frères, elle put conserver la jouissance des modestes biens du couple jusqu'à la fin de sa vie. Après sa mort, on vendit la maison de la rue de Santa Luzia, à cause de l'entêtement capricieux de Jacob. On vendit aussi les propriétés pour une bagatelle, car il n'y avait personne pour bien payer des orangeries ruinées qui produisaient déjà peu.

Ce fut toujours un grand regret pour nous, fils de José Bensaude, que la maison construite par mon grand-père et à laquelle s'attachaient nos meilleurs souvenirs d'enfance, ne soit pas restée dans la famille. Nous, les enfants, ne nous étions jamais doutés qu'on y luttait contre les difficultés pécuniaires, cela grâce aux miracles d'économie de la grand-mère qui, à sa manière, nous aimait beaucoup, et surtout, à l'affectueuse familiarité du grand-père. La grand-mère était pour nous, enfants, moins accessible; toujours en deuil depuis la mort de son fils aîné ; toujours préoccupée par la gestion de la maison, afin que personne ne se doutât de la précarité de la famille. Nous ne comprenions rien de tout cela alors, nous remarquions juste qu'elle était moins expansive dans son affection pour nous. Quand elle est morte, nous étions en Allemagne, où mon père nous avait envoyé nous instruire. Celui-ci s'enorgueillissait de ce que sa mère, pour qui il avait une admiration et un respect mérités, avait vécu dans sa maison avec le décorum qu'elle avait su garder jusqu'au bout, malgré toutes les difficultés.

Mes grands parents paternels avaient deux personnalités très différentes. Mon grand-père avait 69 ou 70 ans alors que je n'en avais que trois ou quatre. Mes plus anciens souvenirs doivent dater de cette époque, car je me souviens très bien de la naissance de Joaquim, trois ans plus jeune que moi.

<sup>27</sup> "saudades" NdT.

<sup>28</sup> "se Deus quizer" NdT.

<sup>29</sup> "matar as suas muitas saudades" NdT.

Mon grand-père avait une taille moyenne à peu près comme moi (1m,68). Je l'ai toujours connu avec l'aspect vieilli, les cheveux blancs très clairsemés sur le haut du crâne, la figure ovale un peu allongée, le teint basané, les yeux marron, au ras de la face, et le nez fin. Une longue barbe un peu ondulée, également blanche, lui retombait sur la poitrine. Il portait une moustache taillée de près<sup>30</sup>. Il s'habillait toujours en noir, un ample et long veston avec une grande poche de chaque côté. Dans les occasions solennelles, il portait une redingote et toujours un foulard noir noué deux tours autour du cou à la mode de 1830, laissant dépasser les pointes de son col. L'impression générale de sa physionomie était celle d'un vieillard vénérable, peu expansif mais bienveillant. Son regard avait une expression mélancolique.

Il connaissait toute la communauté hébraïque qui le respectait, mais il n'était intime qu'avec ses fils et ses petits-enfants. Il nous rendait visite presque tous les jours, même lorsque mon frère Joaquim et moi n'habitions plus dans sa maison. À son arrivée, grand-père était assailli, nous plongeons les mains dans les poches de sa veste, à la recherche de bonbons, dont grand-père souriant était toujours pourvu.

Mon frère, Joaquim a été un enfant difficile à élever ; dès les premiers jours, il pleurait plusieurs heures d'affilée, ne laissant jamais ma mère tranquille. Ce fut sans doute pour la soulager que je me mis à dormir dans la chambre des grands parents, à côté du lit de grand-père, dès l'âge de 3 ans. Lorsque le petit Joaquim pleurait la nuit dans la chambre des parents, qui était tout près, grand-père se levait, allait le chercher et le promenait pour le calmer, parfois pendant des heures interminables, dans le couloir qui bordait les chambres en chantonnant pour l'endormir... Ma mère évoquait souvent cette marque de tendresse pour ses petits-enfants.

Nous grandissions et la manière dont le bon grand-père s'occupait de nous, n'était pas seulement de la tendresse : elle révélait sa rare aptitude à savoir prendre les enfants.

Dès mon plus jeune âge, il me racontait ses aventures de voyages et des légendes bibliques. Je me souviens seulement de sa description, qui m'impressionnait tellement, du passage de la Mer Rouge par le peuple d'Israël. Son récit était si plein de vie que, dans mon innocence, je lui ai demandé s'il s'était risqué lui-même dans cette aventure avec Moïse. Je me sentis humilié par l'éclat de rire sonore avec lequel il répondit à ma question ; peut-être est-ce pour cela que je garde un souvenir si net de cet épisode. Grand-père avait le don d'intéresser les petits : la meilleure façon de les habituer à suivre une histoire et de développer leur intelligence. Ces causeries avec grand-père avaient lieu tôt le matin, au lit. Grand-mère dormait dans un lit à colonnes comme celui de grand-père. Mais elle était déjà debout à ces heures-là car elle se levait à l'aube pour vaquer discrètement aux occupations de la maison.

J'avais cinq ans lorsque mes parents cessèrent d'habiter chez les grands-parents, pour loger à Lombinha dos Caes dans la maison d'Antonio Borges da Camara Medeiros. On avait confié à mon père une place d'administrateur de

la maison de Caetano de Andrade, gendre de Antonio Borges. Mon grand-père venait nous voir quasi-quotidiennement. C'était un bon connaisseur de la Bible et de la littérature sacrée. Il était connu comme tel parmi ses coreligionnaires. Grand père passait des heures à lire ses livres hébreux ou à composer et calligraphier en belles lettres hébraïques, les épitaphes des sépultures de ceux de ses coreligionnaires qui mouraient. Il abandonnait son travail à l'arrivée de ses petits-enfants. Bien vite, il commença à nous enseigner des rudiments d'hébreu. Il nous expliquait la signification des diverses solennités religieuses du Judaïsme, commémorant presque toujours des faits de l'histoire du peuple juif. Malheureusement ses leçons s'arrêtèrent bien vite avec sa mort, qui nous laissa avec des notions vagues de la langue biblique.

Nous rendions souvent visite aux grands parents, dans leur maison où j'ai souvent passé plusieurs journées consécutives. La commémoration de la reine Esther, la fête des enfants par excellence (Pourim) était notre enchantement. A la sortie du temple où nous amenait grand-père, mon frère Joaquim, un autre Joaquim fils de l'oncle Jacob et moi, nous allions dans une boutique au coin des quais, appartenant à Benjamin Férin, où l'on vendait des jouets et chacun de nous choisissait ce qui lui plaisait le plus: fusils, tambours et trompettes étaient ceux qui nous attiraient le plus; nous traversions ensuite la Praça Velha, en rang avec roulements de tambour et sonneries de trompette, jusqu'à la maison de Santa Luzia, et grand-père suivait en souriant. Nos manœuvres militaires continuaient toute la journée, dans la maison, dans le couloir ou sur le large balcon qui jouxtait le patio central, et qui évoquait le patio d'une maison arabe.

J'avais 12 ans lorsque mon cher grand-père est mort. Sa perte fut mon premier grand chagrin.

Ma grand-mère devait être très belle lorsqu'elle était jeune. La fille aînée de ma tante Helena (Sime) était une belle jeune fille ; aujourd'hui, elle ressemble beaucoup à grand-mère telle que je l'ai connue déjà vieillie. Grand-mère a dû être comme sa petite fille. De petite taille, elle avait le teint clair, légèrement rosé, les yeux marron, le nez aquilin très bien fait, la bouche petite, mais un peu rentrée du fait de la perte de ses dents encore intactes, à la suite d'une chute au moment de ma naissance. Grand-mère gardait ses dents précieusement pour qu'elle l'accompagnent dans la tombe.

Tandis que grand-père, au lit, me racontait des histoires, elle s'affairait depuis le lever du jour, rangeait la maison, pétrissait le pain qu'elle cuisait au feu du bois des propriétés, et préparait le déjeuner pour tous. Elle n'avait qu'une seule domestique pour les travaux les plus grossiers; c'était elle qui repassait, reprisait les chaussettes de toute la famille et faisait la cuisine. Lorsque nous nous réunissions pour les repas, elle prenait sa place à table, bien habillée comme si elle avait eu une armée de domestiques pour la servir. Elle faisait des prodiges d'économies, sans que nous ne nous en rendions compte.

Dans la maison de la rua de Santa Luzia, il y avait deux salles à manger, la plus petite où l'on servait les repas lorsque les grands parents n'avaient pas d'invités, et l'autre plus grande, *la grande salle à manger*, où l'on se

<sup>30</sup> Il ne s'est jamais laissé photographier sans doute par préjugé religieux contre les images.

réunissait trois à quatre fois par an, à l'occasion des fêtes religieuses les plus solennelles, les enfants avec leurs épouses et les petits-enfants, s'ils n'étaient pas trop petits. Cette pièce était la plus grande et la plus luxueuse de la maison : elle avait des frises et des lambris peints à la détrempe<sup>31</sup> avec des arabesques et des volutes, on rencontre encore de telles décorations à Ponta Delgada, dans certaines maisons du début du XIXe siècle ; le plafond de la pièce était aussi peint dans le même style ; le mobilier en acajou sombre ; les dressoirs, tables rectangulaires du même bois, appuyés sur une unique colonne, qui était fixée sur un socle garni de 4 griffes en bois sculpté. Dans un coin de la pièce, il y avait un canapé du style napoléonien dégénéré, qui s'était maintenu à São Miguel jusqu'à la mort de Dom Pedro V<sup>32</sup>. Les murs de la pièce étaient ornés de belles gravures colorées dans des cadres Empire ; la plus grande représentait un épisode de la Révolution de 1830 à Paris : une bataille devant l'Hôtel de Ville ; d'autres, plus petites, montraient des motifs bibliques ou les portraits de quelques membres de la famille de Napoléon Ier<sup>33</sup>. Une grande armoire avec trois portes vitrées était encastrée dans l'un des murs latéraux. Ses croisillons curvilignes se chevauchaient formant des dessins symétriques. Derrière les vitres, on avait disposé quelques argenteries et des services en verre taillé et doré. La partie inférieure de cette armoire avait des portes capitonnées. Elle était entièrement occupée par des tiroirs tapissés de chamois rouge contenant des collections, plus ou moins dépareillées de verres taillés et dorés. Sur les dessus de portes, on avait peint à la détrempe des fragments de tables couvertes de coupes de fruits, de bouteilles et de verres, reproduisant la vaisselle, l'argenterie et la verrerie utilisées pour les réunions de famille. La table, richement garnie avec les services qui subsistaient des jours de prospérité, pouvait être allongée pour recevoir beaucoup de monde, jamais moins de 12 à 14 personnes.

Mon grand père présidait, ayant devant lui un plateau en argent sur lequel était posé un petit morceau de pain recouvert d'un carré de velours grenat brodé d'or. Le dîner était précédé par la bénédiction du pain, que récitait grand père. Puis il rompait le pain et le dîner commençait avec des plats succulents de cuisine juive, et à la fin, une domestique faisait le tour de la table une serviette brodée sur le bras, avec une cuvette et une aiguillère en argent pour verser quelques gouttes d'eau sur les mains de chaque convive

Grand-mère réussissait à organiser tout ceci avec les modestes moyens dont elle disposait. De temps à autre, lorsqu'elle n'arrivait plus à maintenir le prestige de la famille, elle faisait vendre en cachette un bijou ou une pièce d'argenterie.

Ma mère l'aidait dans les travaux ménagers. Je me souviens de la voir, jeune femme d'à peine plus de 20 ans, debout, débraillée au bout du couloir, repassant

pendant des heures, une grande pile de linge blanc. Mais grand-mère se gardait la part la plus dure des travaux. Malgré sa vie exténuante depuis tant d'années et la décadence croissante dans laquelle la famille sombrait, jamais la courageuse grand-mère n'a failli ; elle a toujours montré une sérénité orgueilleuse sans une plainte.

Lorsque ma mère attendait ma naissance, connaissant les difficultés financières des grands parents et l'absence de situation permettant à mon père de subvenir à ses besoins, elle fut surprise un jour par ma grand-mère avec les yeux rouges, pleurant sur le sort de son futur enfant. Grand mère, entendant sa peine, observa seulement que : "Les enfants de ma famille naissent avec une cuiller d'or dans la bouche". Et en effet, rien ne m'a manqué à l'arrivée dans ce monde. Ma bonne grand-mère avait gardé quelques draps fins en lin avec lesquels on me fit un trousseau complet, orné même d'une demi-lune en or sur laquelle était gravé le mot *Shadaï*<sup>34</sup> et une autre amulette en or - une petite main ouverte. Mes grands parents considéraient ma naissance comme un événement de très bon augure. Ils avaient déjà un petit-fils plus âgé (Arão, fils d'Helena et de Mimão), mais j'étais le premier descendant de la branche masculine, ce qui, pour eux, donnait une importance particulière au nouveau-né.

Nonobstant les vicissitudes de sa vie, grand-mère avait une foi inébranlable dans l'avenir de sa descendance. Sa malchance était un triste accident individuel qui n'altérait pas son optimisme. La solidarité stoïque de la génération qui passe avec les générations futures, la foi messianique dans l'accomplissement de sa descendance, sont des forces invincibles qui expliquent non seulement l'attitude de ma grand mère, mais aussi la survie du peuple d'Israël<sup>35</sup>.

C'est mon père, le dernier enfant des grands parents, qui réussit à nous sauver de la décadence. Il fut aussi tout au long de sa vie un homme de bon conseil, protecteur de sa parentèle. Il hérita du grand-père la bonté, l'intelligence claire et le grand sens de la famille et de la grand-mère l'énergie indomptable et ses vertus austères. Il sacrifia ses aspirations et sa vie entière pour nous sauver.

Avec leurs différences, les grands parents représentaient cependant deux types caractéristiques du peuple d'Israël. Le grand père était détenteur des traditions, connaisseur de la Bible qui est *source de vie* de tant de peuples civilisés et, pour les juifs, comme une patrie portable, à l'ombre de laquelle, ils trouvent toujours un réconfort tout au long de leur triste histoire. La grand-mère incarnait le type complémentaire, elle se plaçait au-dessus de sa souffrance et, dans son optimisme héroïque, elle vivait dans la certitude que le bonheur favoriserait ses descendants. Tous deux furent des représentants de l'irrépressible idéalisme du peuple d'Israël.

<sup>31</sup> avec des couleurs délayées dans de l'eau additionnée d'un agglutinant (gomme, colle ou œuf). Dictionnaire Robert. NdT

<sup>32</sup> 1861. NdT.

<sup>33</sup> Ces gravures sont à Paris, chez Claude Bensaude depuis 1967. NdT.

<sup>34</sup> L'un des noms de Dieu en hébreu. NdT.

<sup>35</sup> juif, l'état d'Israël n'existait pas. NdT.